



6^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

28 janvier 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente (Les Vert-e-s)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris la présidente (**35 membres**) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Duding Laurent (PS), Galley Roland (UDC), Haldimann Cédric (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Matthey Marinette (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Spoletini Giovanni (PS), Tanner Lucas (UDC), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP), Zender Lara (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (6 membres) : Mmes et MM. Crevoisier Mourad (POP), Gagnebin Monique (PS), Houlmann Laure (PS), Marty Jonathan (Le Centre), Simonin Eric (POP), Vögtli Michaël (Les Vert-e-s).

Membres du Conseil général excusé-e-s (6 membres) : Mmes et M. Bieler Gaëtan (POP), Boillat Blandine (POP), Bramaud du Boucheron Anne (PS), Chouiter Djebaili Amina (PS), Freitag Manon (Le Centre), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s).

Conseil communal : M. Thierry Brechbühler (UDC), président, M. Théo Huguenin-Élie (PS), vice-président, M. Théo Bregnard (POP), M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) et Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s)

6^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 28 janvier 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 4^e séance du Conseil général du 18 novembre 2024
3. 25.001 – Rapport du Conseil communal relatif à une mise à jour partielle de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux
4. 24.063 – Rapport d'information du Conseil communal relatif au programme de législature 2024-2028
5. 25.002 – Motion populaire « Passerelle dangereuse interdite aux Cornes-Morel 11, en ville. Comment construire le futur ? », déposée le 17 décembre 2024 et munie de 103 signatures valables
6. 25.004 – Interpellation du groupe PLR « Absence totale d'anticipation de la vétusté de la passerelle d'Esplanade. Suite des opérations ? », déposée le 16 décembre 2024

*Béatrice Thiémard-Clémentz,
présidente du Conseil général*

OBJETS DÉPOSÉS APRÈS L'ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR

- 25.006 – **Interpellation** du groupe socialiste intitulée « Faciliter l'accès aux sports d'hiver : vers un transport public pratique et abordable pour nos stations de ski », déposée le 24.01.2025.
- 25.003 – **Motion populaire** de Mme Françoise Jaquet intitulée « Nommer M. Philippe Lazzarini, natif de notre ville, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds ? », déposée le 07.01.2025.

AVEC DEMANDE D'URGENCE

- 25.005 – **Motion urgente** du groupe PLR intitulée « Repenser les dynamiques des quartiers du sud-est de la ville, en lien avec la fermeture de la passerelle des Comes-Morel », déposée le 24.01.2025.
- 25.007 – **Interpellation urgente** du groupe POP intitulée « Publicité du rapport relatif au projet de patinoire », déposée le 27.01.2025.

Introduction de la séance

Mme Béatrice Thiémond-Clémentz, présidente :

- Je commence par vous informer des courriers reçus, que je vous invite à consulter en version papier ce soir en cas d'intérêt, la Chancellerie communale les tenant volontiers à votre disposition.

Il s'agit premièrement d'un courrier de la SPA – Société protectrice des animaux – Refuge pour chats La Chaux-de-Fonds, concernant ses difficultés financières.

Je vous signale également un courrier de Mme Christiane Givord, adressé aux autorités de La Chaux-de-Fonds, concernant la passerelle des Cornes-Morel. La motion populaire 25.002, déposée par cette même personne et qui sera traitée ce soir, porte sur la même thématique.

Je vous informe également des objets qui ont été déposés après l'envoi de l'ordre du jour :

- **Motion urgente** 25.005 du groupe PLR, intitulée « Repenser les dynamiques des quartiers du sud-est de la ville, en lien avec la fermeture de la passerelle des Cornes-Morel » ;
- **Interpellation** 25.006 du groupe socialiste, intitulée « Faciliter l'accès aux sports d'hiver : vers un transport public pratique et abordable pour nos stations de ski » ;
- **Interpellation urgente** 25.007 du groupe POP, intitulée « Publicité du rapport relatif au projet de patinoire ».

Les deux objets munis de la demande d'urgence seront traités après les rapports du Conseil communal.

Nous traiterons en premier lieu l'interpellation 25.007 relative à la patinoire, puis la motion 25.005, permettant ainsi de traiter consécutivement les trois objets liés à la passerelle des Cornes-Morel. En accord avec l'auteur de l'interpellation 25.004 et le Conseil communal, elle sera traitée de manière groupée avec la motion populaire.

L'interpellation 25.006 sur les sports d'hiver prend place à la suite de l'ordre du jour. Ces trois objets déposés après l'envoi de l'ordre du jour ont été imprimés et déposés sur vos pupitres.

Je vous informe encore d'un autre objet déposé : il s'agit d'une **motion populaire** – 25.003 – de Mme Françoise Jaquet, intitulée « Nommer M. Philippe Lazzarini, natif de notre ville, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds ? », déposée le 07.01.2025. Cette motion sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du 20 février prochain.

Encore une dernière information à vous communiquer : pour rappel, nos séances sont enregistrées et filmées. Afin de garantir une bonne qualité du son aux personnes qui suivent la séance en ligne, je vous remercie de bien vouloir éviter de mettre vos feuilles et surtout votre *laptop* entre votre bouche et le micro.

Adoption du procès-verbal de la 4^e séance du Conseil général du 18 novembre 2024

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté.

25.001

Rapport du Conseil communal relatif à une mise à jour partielle de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux

du 8 janvier 2025

au Conseil général
de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

La dernière mise à jour de l'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux a été effectuée en 2020. Une analyse approfondie de ces taxes et émoluments facturés par la commune a été réalisée en 2024.

Par ailleurs, le postulat 23.068 dont la teneur est la suivante a été accepté par le Conseil général en décembre 2023 :

« La Commission financière demande au Conseil communal d'étudier une éventuelle adaptation des taxes et émoluments appliqués par la Ville de La Chaux-de-Fonds, comprenant également les entrées aux installations communales. Elle estime que les recettes doivent être réétudiées, et éventuellement adaptées, afin de compenser en partie les surcharges liées à l'inflation, dont l'augmentation des coûts de l'énergie, l'évolution positive de la masse salariale, ainsi que la hausse des taux. Ces derniers renchérissement les coûts des infrastructures et leur amortissement. »

Suite à cette analyse, le Conseil communal propose au Conseil général diverses modifications ainsi que l'ajout d'un article relatif à une taxe pour les places de jeux manquantes.

Propositions de modifications

Les propositions de modifications des articles de l'Arrêté du Conseil général figurent en annexe 1.

Taxe compensatoire pour l'aménagement de places de jeux

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter l'introduction de l'article 37ter relatif à la taxe compensatoire pour l'aménagement de places de jeux.

L'article 90, alinéa 3 du règlement d'aménagement communal en vigueur prévoit la réalisation d'une surface minimale de place de jeux dans le cadre de développement de projet d'habitat collectif. À l'alinéa 4, il définit également que si les espaces de jeux ne peuvent être réalisés à proximité ou ne satisfont pas aux exigences de sécurité et d'agrément, une contribution compensatoire doit être versée, conformément aux dispositions du règlement communal sur les taxes et émoluments. Il s'avère cependant que ladite réglementation ne comprend pas d'article relatif au prélèvement d'une quelconque contribution. Pour pallier cette lacune, il est dès lors proposé d'ajouter cette taxe dans l'arrêté sur les taxes et émoluments. Le fonds constitué par le prélèvement de cet émolument permettra à la Ville de déployer des aménagements de qualité, participant à l'attractivité et à la convivialité des espaces publics, tout en répondant à l'intérêt général de garantir des espaces ludiques pour l'ensemble des enfants du territoire. Ainsi, la taxation compensatoire se veut un outil d'équilibre et de cohérence dans la planification urbaine. A noter que des mécanismes similaires sont déjà appliqués en ce qui concerne les places de stationnement pour vélos, motos et véhicules individuels motorisés.

Le nouvel article prévoit également que le montant de la compensation par m² puisse être réduit lorsque le maître de l'ouvrage apporte la démonstration qu'une place de jeux publique située à proximité (maximum 100 m) répond à la vocation sociale recherchée. Par ce mécanisme, il s'agit de favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle dans les quartiers en évitant qu'une place de jeux privée ne soit réalisée à proximité d'une place de jeux publique déjà existante. Ceci contribuerait en effet à créer un effet de "gated communities" qui va à l'encontre des principes d'un aménagement du territoire qualitatif et mixte.

Diverses modifications

En ce qui concerne les émoluments de la bibliothèque, art. 27, il est proposé une augmentation de la taxe maximale pour l'utilisation d'images d'archives. Par ailleurs, il est proposé d'ajouter un alinéa 10 pour la facturation des travaux de reliure, de numérisation et de reprographie ainsi qu'un alinéa 11

pour la possibilité de facturer les coûts des demandes de recherches et de numérisation à des fins documentaires.

Le Conseil communal propose la suppression des art. 17 (Taxes de séjour), et 47 (Système d'appel à l'aide) qui ne sont plus des prestations fournies par la Commune. Par ailleurs, le changement de pratique pour la vente des cartes journalières CFF implique la suppression de l'art. 53ter.

Il est également proposé une augmentation des limites maximales des émoluments pour les articles 32, 35 al. 5, 36, 51 et 53bis, ainsi que des modifications mineures des art. 26 et 56.

Classement du postulat 23.068

Les taxes et émoluments figurant dans le Règlement du Conseil communal ont été revues en 2024 par le Conseil communal. La hausse des recettes induite par l'augmentation des taxes et émoluments du Règlement du Conseil communal est estimée à CHF 250'000.-. Nous vous remettons en annexe les propositions de modifications qui ont été soumises à la Commission financière du 20 novembre 2024. Quelques modifications de détails de l'arrêté ont été proposées lors de la séance et acceptées par le Conseil communal. Les taxes et émoluments relevant de la compétence du Conseil communal ont été étudiées par les commissaires et ont fait l'objet d'un retour par écrit de leurs commentaires jusqu'au 9 décembre 2024. Le Conseil communal, après examen des propositions, a modifié certaines des adaptations envisagées et apporté quelques corrections formelles. Les questions et suggestions se rapportaient essentiellement à des points relatifs aux tarifs d'entrée ou de location d'infrastructures sportives, ainsi qu'aux tarifs d'entrée et de prestation des institutions muséales. Certains frais administratifs ont également fait l'objet de remarques.

La Commission financière a, lors de sa séance du 6 janvier 2025, préavisé favorablement à l'unanimité le présent rapport et son arrêté, ainsi que le classement du postulat 23.068 de la Commission financière du 14 décembre 2023.

Conformité au programme de législature

Néant

Conséquences sur les finances

L'introduction de la taxe compensatoire pour l'aménagement de places de jeux permettra d'alimenter un fonds communal. Les recettes seront très variables et peuvent être estimées à CHF 50'000.- par année.

Quant aux autres modifications proposées relatives à l'arrêté du Conseil général, l'impact sur les recettes est modeste.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant

Collaboration intercommunale

Néant

Liens avec le projet Capitale culturelle

Néant

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Néant

b) Aspect social

Néant

c) Aspect économique

Néant

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Néant

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir classer le postulat 23.068 et de voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière

Thierry Brechbühler Floriane Mamie

- Annexes :**
1. Tableau comparatif des adaptations apportées aux taxes et émoluments de la compétence du Conseil général
 2. Tableau comparatif des adaptations apportées aux taxes et émoluments de la compétence du Conseil communal

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal du 8 janvier 2025

arrête:

Article premier.

L'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 28 septembre 1992 (RSC 41.10), est modifié comme suit :

Art. 17

Abrogé

Art. 26, al. 1 (nouvelle teneur)

¹ Les écolages dus par des élèves ou les parents d'élèves de l'école obligatoire (cycle 1, cycle 2, cycle 3) qui sont domiciliés à l'étranger ou dans un autre canton sont fixés dans le cadre de la législation cantonale¹.

Art. 27 al. 9 (nouvelle teneur), al. 10 et 11 (nouveaux)

⁹ L'utilisation commerciale d'images d'archives est soumise à une taxe maximale de Fr. 220.- la minute.

¹⁰ Les travaux de reliure, de numérisation et de reprographie effectués pour l'extérieur font l'objet d'une facture sur la base des frais effectifs.

¹¹ Les demandes de recherches, de numérisations à des fins documentaires, etc., peuvent faire l'objet d'une facturation notamment dans le cadre d'un usage commercial.

Art. 32 (nouvelle teneur)

La taxe d'épuration ne doit pas dépasser le montant de Fr. 2.60 par m³ d'eau potable.

Art. 35, al. 5 (nouvelle teneur)

⁵ L'émolument total pour une demande de sanction préalable ou définitive qui n'aboutit pas à l'octroi du permis est de 60% de la taxe pour l'octroi du permis de construction et ne dépasse pas 10'000.- francs.

¹ RSN 410.6

Art. 36, 1^{ère} phrase (nouvelle teneur)

L'occupation de la voie publique par des chantiers ou des échafaudages fait l'objet d'une redevance maximale de 30.- francs par mois et par m² de surface occupée. (2^e phrase inchangée)

Art. 37 ter (nouveau)

note marginale : Taxe compensatoire pour l'aménagement de places de jeux
¹ Le montant de la contribution compensatoire pour les places de jeux qui ne peuvent pas être réalisées sur terrains privés conformément aux dispositions du règlement d'aménagement communal est fixé comme suit:

- 1'200 francs par m² au maximum en cas de non-réalisation ;
- 1'000 francs par m² au maximum dans le cas où la non-réalisation partielle ou totale est induite par des contraintes d'implantation, géométriques et/ou techniques.

² La justification de la non-réalisation partielle ou totale relative à des contraintes techniques (implantation, géométrie, etc.) de sécurité et/ou d'agrément doit être motivée par écrit.

³ Le Conseil communal peut tenir compte de circonstances particulières dans le calcul de la taxe.

Art. 47

Abrogé

Art. 51 (nouvelle teneur)

L'autorisation d'exploiter des distributeurs de carburants donne lieu à la perception d'une taxe semestrielle n'excédant pas 100 francs par colonne, si le réservoir de celle-ci ne dépasse pas 100 litres (colonne pour cyclomoteurs, motos, etc.) et de 500 francs, si la colonne contient un ou plusieurs réservoirs de plus de 100 litres.

Art. 53 bis (nouvelle teneur)

Un émolument de CHF 30.- au maximum est perçu en qualité de frais de gestion administrative pour chaque objet de valeur restitué à son propriétaire.

Art. 53 ter

Abrogé

Art. 56 (nouvelle teneur)

La publicité sur la voie publique au moyen de panneaux mobiles et de banderoles, donne lieu à la perception d'une taxe maximale de :

- 400 francs annuellement ou 80 francs mensuellement pour les panneaux mobiles ;
- 20 francs par jour par emplacement pour les banderoles.

Art. 2

¹ Le Conseil communal fixe l'entrée en vigueur.

² Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 28 janvier 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

La présidente, **Mme Béatrice Thiémarclémentz**, relève que le rapport 25.001 est traité selon les règles du débat court.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC a étudié attentivement le rapport 25.001, relatif à la mise à jour partielle des divers taxes et émoluments communaux. Cet arrêté répond au postulat 23.068 accepté par le Conseil général en décembre 2023, et qui demandait une révision des taxes et émoluments appliqués par la Ville.

Par ailleurs, cette mise à jour permet également d'ajouter certaines taxes manquantes, telle que la taxe compensatoire pour l'aménagement des places de jeux.

Si, de manière générale, l'UDC est contre toute nouvelle taxe ou augmentation des taxes existantes, il y a lieu ici de relativiser cette opposition. En effet, sur le plan communal, ces dernières années, les charges salariales ont largement augmenté – entre autres par le fait que l'adaptation à l'IPC ait été accordée à 100 % – et il est normal que, d'un autre côté, les recettes soient, elles aussi, adaptées, surtout que cela n'a plus été le cas depuis 2020.

Les augmentations prévues dans cette révision sont relativement modestes – environ 10 % en moyenne – ce qui reste acceptable pour les contribuables chauds-de-fonniers, et cela permettra de garantir un certain équilibre budgétaire, ainsi que de maintenir une qualité des services auxquels les citoyens sont attachés.

Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour le travail conséquent effectué pour ces propositions d'adaptions, que ce soit concernant l'annexe 1, qui est de la compétence du Conseil général, ou de l'annexe 2, qui, elle, est de la compétence du Conseil communal. Comme vous l'aurez compris, notre groupe suivra la position de ses commissaires à la Commission financière et acceptera cet arrêté, ainsi que le classement du postulat 23.068.

M. Pascal Bühler, PS :

- Avant d'aborder le rapport relatif à la perception de divers taxes et émoluments communaux qui nous est soumis ce soir, nous souhaitons rappeler, à titre liminaire, que le groupe socialiste – et les partis de gauche en général – ne sont guère favorables aux taxes et émoluments, préférant de loin l'impôt – progressif – qui permet d'adapter l'effort fiscal à la capacité économique du citoyen. Ceci étant dit, nous avons examiné avec intérêt – au moins à 5 % – et attention le rapport en question.

Ce dernier fait suite à une demande de la Commission financière d'étudier une nouvelle adaptation des taxes et émoluments communaux aux diverses hausses des coûts de la vie, et nous remercions le Conseil communal de sa diligence.

Nous relèverons que certaines modifications apportées aux taxes et émoluments sont, soit de la compétence du Conseil général – l'annexe 1 – soit du Conseil communal, l'annexe 2.

En ce qui concerne l'annexe 2, le Conseil communal a sollicité l'avis des membres de la Commission financière. Si ces derniers remercient le Conseil communal d'avoir été consultés, force est néanmoins de constater – du point de vue du groupe socialiste en tout cas – que certaines questions posées n'ont pas obtenu de réponse et que toutes les propositions – loin s'en faut – n'ont pas été retenues.

Nous avons constaté, en particulier, que les tarifs d'entrée aux différents musées de la Ville ont légèrement augmenté, passant ainsi de CHF 10.- à CHF 12.- – sauf celui du Musée international d'horlogerie, qui reste à CHF 15.- – ainsi que la création de la tarification du Pass musées.

Sur ce dernier point, le Conseil communal peut-il nous renseigner au sujet de l'avancement de la carte citoyenne : celle-ci permettra-t-elle à son détenteur ou sa détentrice d'obtenir en particulier des réductions financières lors de son utilisation ?

Pour les éléments concernant le Conseil général à proprement dit, soit l'annexe 1, nous vous épargnerons une lecture article par article et ne soulignerons que certaines propositions de modifications.

Nous partageons dans les grandes lignes le toilettage proposé de l'arrêté du Conseil général relatif aux taxes et émoluments communaux, par la suppression des taxes de séjour, du système d'appel à l'aide et des cartes journalières.

Nous tenons tout particulièrement à féliciter le Conseil communal pour sa proposition d'introduire – à l'art. 37 ter – une taxe compensatoire pour l'aménagement de places de jeux – à l'instar de ce qui se fait pour les places de stationnement pour vélos, motos et véhicules individuels motorisés – contribution pouvant être réduite en raison de la proximité d'une place de jeux publique.

Nous souhaitons également beaucoup de plaisir au Conseil communal lorsqu'il devra – sous « Objets trouvés », art. 53 bis – définir ce qui a de la *valeur* et ce qui n'en a pas... Il devra établir une liste à la Prévert, sans oublier le raton laveur.

Une dernière question avant de conclure : quand le Conseil communal entend-il fixer l'entrée en vigueur dudit arrêté ?

Vous l'aurez certainement compris, le groupe socialiste votera l'arrêté présenté et ne s'opposera aucunement au classement du postulat 23.068.

M. Mourad Crevoisier, POP :

- Tout d'abord, concernant la modification de l'arrêté proposée par le Conseil communal – soit l'annexe 1 – celle-ci n'a pas fait de vagues chez nous, et le groupe POP l'acceptera.

Concernant les modifications du règlement du Conseil communal – lequel est de sa compétence, soit l'annexe 2 – cela nous laisse une certaine amertume. Si nous pouvons comprendre une certaine augmentation de ces taxes dans ce contexte d'inflation, ces augmentations privent potentiellement les individus et les familles les plus modestes d'un accès au sport et à la culture, deux choses pourtant nécessaires au bien-être de chacun.

Notre indignation porte particulièrement sur les augmentations qui touchent les enfants, qui, de fait, n'ont pas de revenus. Pour parler concrètement, on passe, pour une famille de deux adultes et deux enfants, par exemple, de CHF 20.- à CHF 24.- pour une entrée à la piscine des Mélézes.

De plus, comme on a pu le constater avec la fin de la gratuité du Musée d'histoire, l'augmentation des prix d'entrée rime avec baisse de fréquentation. Comme nous défendons un accès à la culture et au sport pour tous, ce point nous inquiète particulièrement.

Un autre point qui a suscité la discussion à l'interne concerne les frais de chauffage facturés lors de la mise à disposition gratuite des Anciens abattoirs, ce qui, de fait, rend cette utilisation impossible pour beaucoup d'associations.

En résumé – et pour reprendre quelque peu les mots de mon préopinant – il est contraire à nos principes d'augmenter les taxes sans augmenter les impôts, lesquels étant prélevés en fonction du revenu, permettent d'éviter de faire peser ces coûts uniquement sur les plus faibles.

Pour terminer, j'ajouterai que le POP attend avec impatience la réponse du Conseil communal au postulat concernant les subventions qui, elles aussi, devraient augmenter pour répondre au contexte inflationniste. Cela éviterait de faire souffrir encore plus un milieu sportif et associatif déjà bien tendu.

Mme Line Vöggtli Demarle, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance avec intérêt de cette mise à jour partielle de divers taxes et émoluments.

Le postulat de la Commission financière demandait de les adapter au renchérissement des coûts des infrastructures et installations communales, et c'est chose faite.

Pour ce qui relève de notre compétence, différentes augmentations d'émoluments – par exemple pour des prestations de la bibliothèque – ou de taxes maximales – comme le tarif de CHF 2,60 par m³ d'eau potable – sont proposées, mais elles auront des effets minimes sur nos recettes.

Par contre, l'introduction de la taxe compensatoire pour l'aménagement de places de jeux permettra à notre Ville, grâce au fonds constitué, de veiller à un équilibre et une bonne répartition des espaces ludiques. La mixité sociale et les rencontres intergénérationnelles pourront ainsi continuer de se réaliser dans les différents quartiers.

Pour ce qui relève de la compétence du Conseil communal, la hausse des recettes est plus conséquente. Les remarques de la Commission financière ont été entendues en partie, et nous remercions les services de notre Ville d'avoir effectué cet exercice d'équilibriste pour chiffrer et remanier les différents tarifs en les adaptant aux coûts de nos nouvelles infrastructures.

Nous pouvons regretter la hausse des abonnements à la piscine des Mélèzes. S'agissant des musées, nous pouvons aussi regretter que la lisibilité des tarifs ne soit pas toujours évidente, avec la gratuité et des réductions selon les âges, mais pas les mêmes selon les musées. Nous relevons quand même l'introduction d'un Pass musées, qui va un peu simplifier l'offre et la rendre plus accessible.

Si l'on revient sur les abonnements à la piscine et les entrées dans les musées, on constate quand même que cela reste une charge importante pour les familles et les personnes en situation financière précaire.

Aussi, nous demandons au Conseil communal comment il compte, concrètement, faciliter l'accès aux réductions pour les différentes catégories, AVS/AI, chômeurs. De plus, le Conseil communal a-t-il pensé à élargir les réductions pour les détenteurs de la carte Caritas et/ou de la carte citoyenne ailleurs qu'aux piscines des Mélèzes et des Arêtes ?

Le groupe des Vert-e-s est favorable au classement du postulat et acceptera l'arrêté.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Les Vert'libéraux ont pris connaissance avec attention de la proposition du Conseil communal relative à l'augmentation des taxes et émoluments.

Ce rapport fait suite au postulat de la Commission financière, et vise à générer de nouvelles recettes et à compenser l'augmentation du coût de l'énergie, l'augmentation de la masse salariale et la hausse des taux.

Si les arguments justifiant la mise à jour de cet arrêté peuvent se discuter – le prix de l'énergie baissant, comme celui des taux – le besoin de nouvelles rentrées pour compenser le déficit structurel de notre Ville n'est pas contesté par les Vert'libéraux. Cela d'autant plus que la bonne conjoncture, qui a été favorable aux précédents exercices, semble s'éloigner lorsque l'on regarde la marche de notre secteur industriel. La prudence est donc de mise.

Notre groupe a pris note que l'ajustement des taxes porte sur deux règlements communaux :

- l'arrêté du Conseil général sur les taxes et émoluments,
- et le règlement concernant les taxes et émoluments communaux.

Le présent rapport, sauf erreur de notre part, n'aborde pas le relèvement des taxes relatives aux équipements et à leur utilisation.

Si ce statu quo nous semble pertinent au regard des montants souvent conséquents associés aux taxes d'équipement, et aussi difficilement justifiables auprès des propriétaires lors de travaux de rénovation – ils ont l'impression de payer deux fois – l'augmentation de la redevance pour l'occupation de la voie publique – qui passe de CHF 20.- à CHF 30.- – nous apparaît plus discutable. Alors que nous sommes l'une des dernières villes à ne pas avoir récupéré l'entretien de nos routes et trottoirs, requérir auprès des citoyens l'entretien et la location de leur propre domaine est discutable.

N'étant pas invités, jusqu'à présent, à siéger à la Commission financière, il se peut que nous posions des questions qui ont déjà été posées dans cette commission. Notre groupe aurait été intéressé à connaître le point de vue du Conseil communal à ce sujet : la révision de ce règlement a-t-elle été volontairement figée ou remise à plus tard ?

Mais pour en revenir aux adaptations de taxes proposées ce soir, notre groupe tient à saluer l'ajout du nouvel article 37 ter, qui apportera de la clarté au règlement d'aménagement communal, et permettra la création de nouveaux aménagements avec un fonds communal spécifiquement dédié.

Concernant l'augmentation des autres taxes, notre groupe aurait souhaité savoir si un fonds leur était également dédié et si ces recettes étaient directement attribuées au secteur concerné.

Nous notons également un alignement des tarifs d'entrée aux différentes institutions muséales en comparaison d'autres villes, comme Neuchâtel.

Toutefois, notre groupe aurait souhaité qu'un geste soit réalisé au regard des efforts requis en matière de transition énergétique et d'amélioration de la performance du parc immobilier.

Les coûts de la construction peinent à redescendre à la suite du Covid et en raison de la guerre en Ukraine, les dispositions légales et de protection du patrimoine sont toujours plus exigeantes, alors qu'il est urgent que nous réduisions l'empreinte énergétique du parc immobilier par l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments pour respecter l'objectif cantonal à 2040.

Ceci en privilégiant des matériaux durables, mais plus coûteux : est-il alors judicieux d'augmenter la taxe relative aux transformations ? Est-ce un bon signal que nous souhaitons transmettre à nos concitoyens ? Nous espérons que le Conseil communal pourra répondre à nos questions.

M. Jonathan Marty, Le Centre :

- Le groupe du Centre a lu attentivement le rapport relatif à une mise à jour de l'arrêté sur les taxes et émoluments. Il en remercie ses auteurs.

Le groupe du Centre comprend que les émoluments doivent être augmentés pour faire face à la hausse des coûts, ce qui correspond, en fait, à la définition même d'un émolument.

Les augmentations de taxes sont modestes et conviennent au groupe du Centre, même si, bien sûr, sur le principe, c'est quelque chose que nous regrettons.

En ce qui concerne les places de jeux, nous comprenons qu'il s'agit là de pallier une lacune de la loi. Le groupe du Centre acceptera donc l'arrêté et le classement du postulat.

M. Alain Vaucher, PLR :

- Le groupe PLR remercie le Conseil communal de sa célérité pour nous proposer son rapport sur les taxes et émoluments. Ce rapport fait suite à un postulat de la Commission financière qui, sous l'impulsion des commissaires PLR, souhaitait une révision de nos taxes et émoluments. Elle estimait que les recettes devaient être réétudiées, et éventuellement adaptées, afin de compenser, en partie, les surcharges liées à l'inflation, dont l'augmentation des coûts de l'énergie, l'évolution positive de la masse salariale, ainsi que la hausse des taux, ces derniers renchérissant les coûts des infrastructures et leur amortissement.

Le travail a été fait et bien fait. Si nous avons remercié le Conseil communal pour son rapport concis et pour sa célérité, nous devons surtout adresser ici nos remerciements à tous les services de la Ville : ils ont accompli une tâche

importante en termes d'analyse, afin de déterminer les coûts effectifs des prestations fournies, puis, de cette analyse, les transposer en honoraires. Soulignons encore notre grande satisfaction que les remarques émises suite à la consultation en Commission financière, aient été prises en compte, en tout cas en ce qui concerne les commissaires PLR.

Si nous pouvons effectivement débattre durant une éternité, selon nos sensibilités, sur le contenu du règlement du Conseil communal concernant les taxes et émoluments, ce n'est pas le cas s'agissant des modifications de l'arrêté du Conseil général relatif aux taxes et émoluments. Le groupe PLR acceptera l'arrêté, ainsi que le classement du postulat y relatif.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Nous vous remercions de l'accueil globalement positif réservé à ce rapport issu d'un postulat. Il faut avouer que si l'exercice s'annonçait *a priori* simple et rapide, il s'est avéré que la tâche était bien plus complexe qu'imaginée. Vous l'aurez notamment compris à la lecture attentive de la seconde annexe.

Dans un premier temps, nous avons défini un objectif global non contraignant visant à une augmentation d'environ 10 %. Néanmoins, nous avons aussi admis que chaque taxe ou émolument devait faire l'objet d'une analyse intrinsèque pouvant conduire au statu quo comme à une adaptation de plus de 10 %.

Nous avons fait cet exercice sans tabou, avec l'aide précieuse des services concernés, et nous les en remercions. L'objectif n'était clairement pas de remettre en question tout le système des taxes et émoluments, ni de traiter des moyens de perception, de contrôle, de gestion ou de promotion de certaines réductions de tarif. Le projet de carte citoyenne en cours se penche justement aussi sur ce genre de question.

Il a également été souhaité de viser une cohérence entre les tarifs pratiqués par diverses institutions, notamment muséales. Un toilettage formel a aussi été opéré, soit sur la terminologie, mais aussi en regard de prestations qui ne sont plus assumées par la Ville ou qui n'existent plus.

Enfin, le Conseil communal n'a pas voulu se contenter de vous soumettre les seuls taxes et émoluments de votre compétence : dans un souci de transparence, et afin de répondre le plus complètement possible au postulat, il vous a également transmis toutes les taxes et émoluments qui sont de son propre et seul ressort. Il s'agit de la fameuse seconde annexe.

La Commission financière a évidemment été consultée, et le Conseil communal a tenu compte *largement* des commentaires exprimés, notamment en réduisant certains tarifs initialement proposés, par exemple

pour certaines infrastructures sportives. Nous avons également complété les commentaires de la deuxième annexe en y introduisant, quand cela se justifiait, des comparaisons entre collectivités de notre région ou des explications permettant de mieux comprendre la portée de la taxe.

La proposition qui vous est faite, à titre soit décisionnel soit informatif, est le résultat d'un travail collectif avec les services, mais aussi avec celles et ceux d'entre vous qui siègent à la Commission financière.

Le résultat est également le reflet de l'art du compromis à la suisse. Nous pouvons comprendre que certaines ou certains trouvent que, de-ci de-là, nous augmentons trop, ou inversement pas assez. Nous en prenons note, mais vous constaterez que l'augmentation globale demeure – en regard du budget total de notre Ville – relativement modeste. Il est également normal que cet exercice suscite quelques questions de détails et nous y répondrons suivant nos compétences.

En même temps que vous acceptiez, en décembre 2023, le postulat sur les taxes et émoluments – que nous espérons vous voir classer ce soir – vous acceptiez également un postulat sur une possible augmentation des subventions.

Là aussi, force est de constater que, si l'exercice peut sembler simple, il se révèle bien plus complexe, notamment par les enjeux financiers que cela représente, ainsi que par la diversité des bénéficiaires et de l'évolution nuancée de leurs besoins financiers. Nous nous attellerons à ce rapport dans la foulée de l'acceptation du présent.

Enfin, quant à la question de l'entrée en vigueur de l'arrêté, elle a été fixée par le Conseil communal – et pour autant que vous acceptiez cet arrêté – au 1^{er} mars prochain.

Aussi, nous vous remercions d'avance d'entériner l'arrêté qui vous est soumis et de classer le postulat 23.068. Je passe maintenant la parole à mes collègues pour leurs réponses aux questions de détails, suivant l'ordre protocolaire, j'imagine.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Il me semble avoir eu quelques questions du côté des Vert'libéraux. Une question portait sur l'art. 28 [Ndlr : règlement concernant les taxes et émoluments communaux, annexe 2], soit l'émolument dû lorsqu'il y a des transformations : vous demandiez si cela était bien judicieux à une époque où il s'agit de rénover les bâtiments, de les transformer, de même qu'à une époque où les contraintes patrimoniales deviennent de plus en plus fortes.

Nous vous avons souvent entendus expliquer que les contraintes patrimoniales deviennent de plus en plus fortes. En préambule, sachez qu'il ne s'agit pas de le dire et de le répéter pour que ce soit *vrai*... Il faut dire ensuite que nous restons ici avec une augmentation extrêmement modeste. Nous restons peu ou prou dans les valeurs qui sont appliquées ailleurs. Nous restons donc compétitifs. Cela nous semble tout à fait judicieux, d'autant plus que le domaine de la construction et de la transformation est un secteur économique qui, aujourd'hui, continue – touchons du bois, on dit que quand la construction va, tout va – à bien se porter.

Si j'ai bien compris, vous posiez également des questions liées aux taxes d'équipement et à leur utilisation. En fait, notre règlement [*Ndlr : règlement relatif aux équipements et leur utilisation*] précise que « la taxe d'équipement est perçue pour toute construction nouvelle, agrandissement ou transformation importante » – c'est l'art. 10, al. 1 – et qu'en cas d'agrandissement ou de transformation importante, la taxe d'équipement est due sur le volume de construction nouveau ou transformé, selon l'art. 11, al. 2. De ce point de vue, il est tout à fait normal et légal de retaxer un volume qui a déjà été taxé à sa construction lorsque ce volume est transformé.

Néanmoins, cela nécessite une application parcimonieuse, pour ne pas taxer arbitrairement une seconde fois des volumes dont l'usage reste similaire après transformation.

L'usage est ainsi de taxer comme volumes transformés uniquement les pièces dans lesquelles de nouveaux points d'eau sont créés : nouvelle salle de bain, nouveau WC, nouvelle cuisine, etc. La logique veut, en effet, que de nouveaux points d'eau créent de nouveaux volumes d'eaux usées qui viennent charger les équipements. Vous voyez que nous appliquons cet article avec beaucoup de sagacité et de sensibilité. Cela dit, le Conseil communal estime qu'il s'agit, à court terme, de revoir et de préciser ce règlement, afin de supprimer toute ambiguïté possible.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Une question du groupe socialiste portait sur la carte citoyenne. La phase test du projet arrive à son terme dans environ un mois. Cette phase test, qui était menée avec 152 utilisateurs – des citoyens lambda, ainsi que des populations issues de l'asile – a permis de faire un essai, proposant différentes offres pour les musées, les bibliothèques, la ludothèque, ainsi que l'annonce, par exemple, de quelques grands événements de notre ville. L'application est traduite en 15 langues, et il s'y trouve aussi des développements importants et utiles pour le Marketing urbain.

Pour rappel, l'Université de Neuchâtel nous accompagne dans cet exercice. Elle nous rendra un rapport ce printemps pour informer du bilan de cette première phase, ainsi que pour analyser la pertinence et les limites de cette carte citoyenne quant à l'accès voulu prioritairement à la culture, aux sports et à différentes manifestations, mais aussi quant aux liens à la police, à la santé, aux transports et au logement.

Après analyse, l'accès à certains domaines, comme l'accès à un compte ou à la téléphonie, semble aujourd'hui plus complexe, voire impossible à résoudre, au vu de certains risques potentiels ou, tout simplement, des lois en vigueur. Mais nous y reviendrons dans un rapport.

Pour la suite, nous avons déjà obtenu des financements pour prolonger et poursuivre le développement de l'actuelle carte citoyenne, et attendons le rapport de l'Université pour vous présenter un rapport, nous espérons cet automne. C'est à ce moment-là que nous traiterons vraiment des différentes propositions qui ont été évoquées par le groupe socialiste, permettant de proposer des offres particulières, culturelles, sportives et associatives à la population chaux-de-fonnière dans son ensemble – ce qui est l'objectif – et que nous verrons comment répondre aux différents points de la motion.

En clair, l'objectif, avec cette carte citoyenne, est vraiment d'aider certaines populations particulières, tout en offrant des avantages et en proposant des offres à l'ensemble de la population.

Cela me permet d'en venir à la deuxième question posée par Les Vert-e-s concernant certaines gratuités, ou les charges importantes que certaines taxes – ou certains tarifs d'entrée – peuvent représenter pour les familles.

Pour rappel, la carte Caritas est effectivement acceptée dans tous nos musées et dans plusieurs institutions de la Ville, en plus de la piscine et de la patinoire que vous avez évoquées.

Dans ces mêmes musées, il y a toujours les gratuités qui sont accordées le dimanche matin. Il y a aussi des accès lors des vernissages, qui permettent vraiment, à une certaine population qui aurait des difficultés, de pouvoir s'approprier ce patrimoine.

A terme, dans le cadre de la carte citoyenne que j'ai évoqué, il s'agira aussi, avec les Affaires culturelles et le Marketing urbain, de réfléchir à des gratuités avec d'autres lieux culturels. Nous sommes en discussion avec eux, mais nous discutons évidemment aussi avec les clubs sportifs, voire avec certains commerçants, qui pourraient peut-être offrir un café aux nouveaux arrivants pour favoriser ce lien, favoriser ce vivre-ensemble et, d'une certaine manière, la participation. En cette période, nous avons aussi travaillé et discuté avec le HCC sur des questions de gratuité, voire d'offres pour certaines catégories de la population.

Vous aurez donc le détail de toutes ces réflexions normalement cet automne, pour une carte citoyenne qui devrait valoriser et renforcer nos activités en ville.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est dès lors acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à la modification de l'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux** est **accepté à l'unanimité**.

Le **postulat 23.068** de la Commission financière « Réajustement des taxes et émoluments » est **classé sans opposition**.

24.063

Rapport d'information du Conseil communal relatif au programme de législature 2024-2028

du 18 décembre 2024

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

L'objectif du présent rapport est de soumettre à votre Autorité, le programme de législature 2024-2028 du Conseil communal.

Selon l'article 116 du Règlement général, au début de et pour chaque période de législature, le Conseil communal élabore un programme de législature et une planification financière.

Le programme de législature est un document stratégique qui sert de fil rouge pour la conduite politique. Il ne constitue pas une présentation exhaustive de l'ensemble des projets et prestations de la Ville mais il identifie les lignes directrices qui balisent la route à suivre pour les années à venir. Il comprend ainsi les priorités des quatre prochaines années, tout en offrant une perspective à plus long terme.

Le programme de cette législature s'inscrit dans la continuité du précédent tant sur le fond que sur la forme. Les enjeux identifiés en 2021 sont en effet en partie toujours d'actualité. Le programme s'en inspire tout en tenant compte des réalisations accomplies depuis ainsi que de l'évolution du contexte. Son format, illustré et synthétique doit permettre à un public aussi large que possible d'avoir envie d'en prendre connaissance et ainsi disposer d'une vision claire du développement de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal a conçu ce programme sur la base de réflexions internes et en associant l'ensemble des chef-fe-s de Service sous forme d'une consultation sur le projet de texte. Ils et elles ont ainsi pu transmettre leurs avis et propositions de compléments.

La planification financière également transmise en annexe accompagne ce programme de législature en présentant une synthèse des principaux projets d'investissement de la législature.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Thierry Brechbühler Floriane Mamie

Annexes :

- Programme de législature 2024-2028 du Conseil communal
- Planification financière de la législature 2024-2028

La présidente, **Mme Béatrice Thiémarclémentz**, relève que le rapport 24.063 est traité selon les règles du débat long.

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s :

- Les Vert-e-s remercient le Conseil communal pour la plaquette relatant le programme de législature 2024-2028, qui entend poursuivre la dynamique positive débutée il y a quelques années dans un contexte international pourtant incertain.

La géopolitique actuelle et les conflits mondiaux relatifs, la dépendance aux énergies fossiles – venant, pour la plupart, de pays où règnent des régimes aux antipodes de la démocratie – représentent un bémol dans notre quotidien, tandis que l'inflation et l'augmentation des coûts de la santé ont des impacts en premier lieu sur les plus précaires. Ceux-ci méritent une attention soutenue. Simone Veil disait en 1979, devant le Parlement européen : « A une époque où, sans nul doute, il sera demandé à tous les citoyens d'accepter que le niveau de vie cesse de progresser ou progresse moins, les sacrifices nécessaires ne seront acceptés qu'au prix d'une authentique réduction des inégalités sociales. »

Revenons au programme. Parmi les lignes de force que nous pouvons y lire, relevons quelques thèmes qui nous sont chers.

Nous apprécions l'inclusivité et les propos sur le respect, ainsi que l'ouverture aux différences, notamment avec l'adoption d'une charte de la diversité qui permet, dans le monde de l'entreprise également, de ne pas compter que sur le cadre légal et juridique pour lutter contre les discriminations. Nous nous réjouissons particulièrement du développement du Service à la population et de ses nombreuses initiatives visant, notamment, à faciliter l'accès à l'administration pour les citoyennes et les citoyens.

Sur le plan sanitaire, si les hôpitaux représentent un défi majeur, à l'instar de tout le système de santé suisse – notamment du fait des déficits structurels incompressibles qui se répètent – la Ville n'a malheureusement que très peu d'emprise sur eux. En revanche, la recherche active de généralistes – par ailleurs couplée avec l'offre d'accueil parascolaire – devra être une priorité absolue afin, notamment, de désengorger les services d'urgences. Parmi ses responsabilités, notre Ville se doit en effet d'être attentive à garantir un accès aux soins pour toutes et pour tous. Si l'élargissement de l'accueil pré- et parascolaire est une nécessité avec la loi cantonale acceptée par le Grand Conseil, elle représente aussi un défi pour notre collectivité, qui devra trouver les moyens financiers pour son application.

En lien direct avec la santé, la requalification de certaines rues, l'arborisation de l'espace urbain en général, la réarborisation des parcs Gallet et des Crêtets, en particulier, sont convaincantes et soulèvent l'admiration. Favoriser la marche et développer la canopée n'a en effet pas que des effets positifs sur la biodiversité : elles en ont également sur la santé des êtres humains, ce qui n'est plus à prouver. Développer la végétalisation possède de multiples avantages, contribuant de manière générale au bien-être des habitantes et des habitants et, partant de là, à l'attractivité et à la qualité de vie de notre ville.

Nous saluons également l'engagement en faveur de la mobilité douce et l'accent mis sur les transports publics. A ce titre, il nous semble que le soutien financier à l'achat d'abonnements de transports publics – pour les plus jeunes, notamment – devrait être une priorité absolue. Cela permettrait d'augmenter la fréquentation des transports publics et, par effet domino, de les développer. Sur un autre plan, relevons que la mobilité individuelle des travailleurs et travailleuses suisses ou frontalier-ère-s génère beaucoup d'émissions de CO₂, qui sont évaluées à plus de deux tonnes par année et par personne. Les efforts sur le report modal doivent se poursuivre, et les entreprises ont également leur rôle à jouer et leurs responsabilités à prendre.

En effet, si, sur le plan économique, la Ville a besoin d'un certain dynamisme afin de conserver, voire de développer les emplois, l'aménagement du territoire et la gestion foncière doivent se faire dans le respect de la biodiversité, et les subventions dommageables doivent être réorientées vers des mesures de protection. Or, il y a des signes inquiétants dans le monde de l'économie : de plus en plus d'entreprises rejettent les critères EGS, qui donnent un cadre à un modèle d'affaires responsable. C'est le capitalisme débridé qui revient, reléguant les préoccupations climatiques au second plan : « drill, Baby, drill ! », avons-nous entendu récemment... De ce fait, l'économie de proximité, que nous soutenons, tout comme nos autorités – l'impression de la plaquette par l'imprimerie des Montagnes est à saluer – devra également être évaluée en regard des réalités environnementales et éviter tout *greenwashing*.

Au niveau énergétique, la diversification et le développement de l'approvisionnement local et durable sont à relever. Ce déploiement est doublement nécessaire, d'une part afin de réduire les émissions de CO₂ et, d'autre part, afin de développer une autonomie énergétique. Compte tenu des efforts réels de nos autorités dans la diversification des sources d'énergie – photovoltaïque, chauffage à distance, biogaz – tout en considérant les contraintes liées aux critères Unesco, nous pouvons regretter que le label « Cité de l'énergie » ne soit plus d'actualité. Ceci d'autant plus que des communes comme Le Locle, Val-de-Travers ou St-Mmier font partie de l'association.

Nous aurions également apprécié que nos autorités prennent davantage position sur la lutte contre le gaspillage en tout genre, et marquent leur soutien aux efforts individuels visant à limiter et réduire les consommations délétères, celles dont nous pouvons facilement nous passer. Si nous sommes dans une situation mondiale critique, où la survie de l'espèce est menacée, malgré nos informations abondantes, nous avons une trop grande résistance à changer et à nous adapter.

Malgré ces sombres perspectives, relevons que le programme de législature du Conseil communal est enthousiasmant sur bien des points, et nous donne des raisons d'espérer être en mesure de proposer des solutions locales à des problèmes globaux. A ce propos, nous souhaitons également saluer l'engagement de l'ensemble du personnel communal dédié à sa tâche, sans qui ce programme de législature n'existerait que sur le papier et ne pourrait être mis en œuvre. Pour clore mon propos, je citerai encore Gandhi : « Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde ».

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Un programme de législature en deux volumes – vous comprendrez par-là les deux annexes au rapport très introductif : le premier, une brochure illustrée qui semble être plus destinée à une distribution au Service de la population qu'au Conseil général, et un deuxième de deux pages A4 volantes pour la planification financière.

Penchons-nous d'abord sur la brochure et, en premier lieu, sur le contenant, faisant partie intégrante du programme de législature qui nous est soumis. Le graphisme est réussi, plutôt vendeur, presque commercial. La lecture y est facilitée, plus digeste qu'un rapport de gestion. Pour ceux qui apprécient l'élaboration de longs rapports complets et aux références historiques multiples, l'effort a dû être particulièrement important, mais l'exercice est réussi.

Ensuite – et c'est ce qui devrait le plus nous intéresser ici dans cet hémicycle – le contenu. Les sensibilités politiques de chacune et chacun feront qu'il sera plus ou moins apprécié et défendable. Mais il s'agit du programme de législature du Conseil communal et non des élu-e-s au Législatif.

Le groupe PLR a été surpris que les paysages soient dans les préoccupations premières, que *Capitale culturelle* passe avant le « projet phare » – pour reprendre les termes du Conseil communal – de la patinoire des Mélèzes. Et ce qui nous a peut-être plus déçus que surpris, c'est l'importance accordée aux finances : un paragraphe en page 21. L'équilibre financier ne semble pas être dans les perspectives du Conseil communal, où l'enjeu réside dans la maîtrise des charges. Mais lorsque nous votons,

année après année, des déficits structurels, l'enjeu devrait être la réduction des charges de fonctionnement et non leur simple maîtrise. L'endettement devrait être réservé aux investissements, comme ceux du projet phare des nouvelles patinoires, et nous devrions cesser de nous endetter pour des déficits de fonctionnement.

En revanche, le PLR salue la vision de développement du Conseil communal, tournée vers l'avenir : ce dernier mise sur la richesse du tissu économique local, pourvoyeur d'emplois, sur le renforcement du dialogue avec les acteurs de notre ville, tant économiques que culturels et sportifs.

Et puisque c'est un peu le thème de la séance que nous avons eue tout à l'heure, si vous demandez à ChatGPT de faire un programme de législature pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, son premier point est justement le développement économique et l'emploi. Finalement, pour ceux qui suivent l'actualité de l'IA, si nous demandons à DeepSeek – ce Chinois qui fait trembler les Etats-Unis ces derniers jours – l'économie et l'emploi sont en deuxième position derrière le développement durable – transports publics, assainissement énergétique et circuits courts – ce que nous pouvons entendre sans peine.

A ce propos, il est étonnant – voire regrettable, pour notre groupe – que les mots digitalisation ou numérisation – et leurs déclinaisons – soient les grands absents de ce programme de législature.

Venons-en maintenant au deuxième volume : la planification financière. Plus qu'une planification financière, il s'agit ici d'une projection des investissements. Il aurait été apprécié – mais aussi courageux – de véritablement présenter une planification financière avec l'évolution du bilan, car ce qui nous intéresse, c'est bien de connaître où nous amènera ce dynamisme de la politique communale décrite dans le tome 1.

Nous pouvons aisément partager une politique volontariste en termes d'investissements, pour l'avenir, pour les générations futures, pour l'attractivité de notre ville, tant résidentielle qu'économique. Des investissements dont les charges d'intérêt sont comblées par des nouveaux arrivants contributeurs. C'est là qu'il nous manque clairement un objectif, de l'ambition et de l'audace : oser dire « oui, nous investissons, mais nous accueillerons de nouveaux contribuables qui nous apporteront de nouvelles recettes », et ne pas dire que les nouvelles recettes viendront des autres, comme du Canton et des autres communes, pour changer.

Le groupe PLR prendra donc acte de ce programme de législature du Conseil communal, tout en regrettant l'absence d'une réelle projection financière. Le travail a été fait, et même bien fait, les options ont été choisies. Toutefois, cela n'engage en aucun cas le groupe PLR à accepter rapport

après rapport sans réflexion ou remise en question durant les prochaines années, même si tout cela figurait au programme de législature.

Mme Carmen Brossard, PS :

- C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au programme de législature 2024-2028.

Ce rapport dresse, dans les grandes lignes, les axes principaux sur lesquels le Conseil communal souhaite s'engager avec le Législatif, les différents services de la Ville et la population.

Il est tout à fait dans la même lignée que celui de la précédente législature, montrant le dynamisme d'une ville qui se veut moderne, accueillante et responsable. Il dégage la même volonté de travailler pour la population chaux-de-fonnière – malgré nos divergences politiques – et de prendre en compte les défis sociaux, économiques, structurels et climatiques qui sont les nôtres. Il est sans nul doute positif et rassurant, et il donne envie d'agir.

Nous remercions le Conseil communal pour l'excellente facture de ce document, tant dans la rédaction, que dans la typographie et l'illustration. C'est une très belle carte de visite.

Notre groupe souhaiterait tout de même des éclaircissements sur les points suivants :

- Qu'en est-il du projet d'hôtel à Maison-Monsieur ? Les codirecteurs de *Definitely Different* se présentaient comme des créateurs de destinations et d'émotions lors d'une interview à RTN en mai 2022 : un chantier estimé entre 8 et 10 millions de francs, un hôtel-restaurant qui devait s'ouvrir en 2023, puis, suite aux oppositions de certain-e-s riveraines ou riverains, au printemps 2025. Ces oppositions sont-elles maintenant levées ? Les travaux vont-ils pouvoir commencer ?
- Le Conseil communal a-t-il déjà un projet pour Chapeau-Râblé ? La Ville de La Chaux-de-Fonds souhaitait développer un projet touristique quatre saisons, peut-être un télésiège, peut-être un tapis roulant, peut-être un télési... Ou en est-on dans la réflexion ?
- En page 29 du rapport, le Conseil communal nous dit, je cite : « [...] le Conseil communal entend également renforcer les contacts directs entre les autorités et la population. » Nous saluons cette démarche qui va dans le sens d'une démocratie plus participative, mais peut-on en savoir un petit peu plus ?
- Le Conseil communal pourrait-il nous renseigner davantage sur la requalification du parc Gallet et du parc des Crêtets ? Les réflexions de la commission sont-elles bientôt terminées ? Allons-nous pouvoir

entamer les travaux ? Le parc des Crêtets se trouve en point de mire lorsque l'on sort des ascenseurs reliant la gare aux quartiers sud. Il sera la première image d'une ville à la campagne pour les futur-e-s visiteuses et visiteurs de la première *Capitale culturelle suisse*, qui souhaitent se rendre au centre névralgique de la manifestation en empruntant la mobilité douce vers les Anciens abattoirs. Chaque fois que nous passons par là, c'est un vrai crève-cœur, et la population s'impatiente.

Les membres de la Commission INFRUEN ont eu la chance d'avoir quelques réponses hier soir, mais je trouve intéressant de maintenir la question pour que l'ensemble de notre hémicycle soit un petit peu au courant.

- Quelles priorités le Conseil communal met-il dans les investissements ?

Tout comme les membres de l'Exécutif qui ponctuent les différents chapitres de leurs rapports par une citation, je terminerai par une phrase du sociologue américain Robert Park : « La ville n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit. »

Mme Lara Zender, POP :

- Le groupe POP a bien pris connaissance du programme de législature proposé par notre Conseil communal, et tient à le remercier pour cet exercice de projection. A la lecture de ce programme, une impression : c'est un narratif qui donne envie. Tout le monde peut y trouver son compte, ou presque, que vous aimiez la nature, l'économie, le sport, la culture ou que vous découvriez la ville, ce programme a de quoi séduire.

Cet exercice, effectué une fois par législature, permet au Conseil communal de présenter ses grands axes pour sa politique à venir, et de montrer la ville sous son meilleur jour pour les habitant-e-s actuels et futurs. Que dire de plus que l'importance des points sur la domiciliation, le développement économique, l'accueil extrafamilial ou encore l'intégration ?

Nous ne pouvons également que saluer le souhait du Conseil communal de rénover et entretenir les nombreuses infrastructures et routes de notre Métropole. Ces éléments se retrouvent également dans les investissements stratégiques, qui font la part belle aux infrastructures. Comment négliger celles-ci, alors que bon nombre d'entre elles sont en bout de course ?

Ces rénovations sont bien des nécessités et des projets que le POP salue, mais comment oublier les causes de leur état actuel ? Comment oublier que leur vétusté est le résultat du manque d'investissements de la Ville depuis maintenant plusieurs décennies ? Comment oublier que le rattrapage conséquent d'investissements en quelques années est la conséquence d'une politique d'austérité qui a asséché notre ville ? Comment oublier aussi

les effets sur l'accessibilité de ces infrastructures pour la population ou des événements, tels que le Resisprint qui ne peut plus avoir lieu sans la rénovation de l'anneau d'athlétisme ?

Les investissements présentés sont importants, même si nécessaires au développement de notre ville et de son dynamisme. Il ne faut toutefois pas oublier qu'ils vont fortement impacter la dette communale : la nécessité de trouver de nouvelles recettes continue d'être prégnante. Notre Ville souffre d'un problème de recettes et non de charges.

Au vu de ces projets et des axes directeurs pour la législature à venir, nous nous réjouissons de voir les propositions du Conseil communal *et* du Conseil général pour augmenter les recettes. Par ailleurs, nous sommes aussi étonnés de ne pas voir la patinoire davantage mentionnée, tant dans le programme que dans les investissements. Il s'agit pourtant d'un des projets majeurs du Conseil communal et de la Ville.

Dans ce narratif et cette belle image d'une ville à la campagne, il manque, selon nous, un élément – ou axe – central : la démocratie participative et la place donnée à la population. Durant la législature 2020-2024, plusieurs projets ont intégré avec plus ou moins de succès des formes de démocratie participative, et les résultats des travaux de la Commission « Démocratie participative » sont assez mitigés. Nous trouvons dommage de ne pas renforcer cet axe et de ne pas replacer la population au centre de sa ville et de ses projets. Nous espérons que ces éléments seront entendus par le Conseil communal, afin de valoriser le plus possible la démocratie participative dans les projets à venir.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Avec ce programme de législature, les Vert'libéraux se réjouissent de la volonté du Conseil communal de poursuivre les projets, tant en matière de mobilité, que des projets culturels et sportifs, le tout facilitant la vie des familles et des citoyennes et citoyens chaux-de-fonniers de tous âges. Ceci en favorisant une activité économique forte et durable répondant aux défis énergétiques, économiques et sociétaux actuels.

Nous espérons aussi que, en dehors de cette belle réalisation graphique largement illustrée, les 6 axes et les projets qui en découlent – et qui feront l'attractivité de notre ville pour les visiteurs, entreprises et nouveaux arrivants – seront réellement mis en place.

Nous constatons, avec plaisir et satisfaction, que le Conseil communal montre une volonté et des projets se rapprochant des valeurs des Vert'libéraux, même si notre parti n'est pas encore représenté au sein de l'Exécutif.

Nous partageons certaines questions et réflexions qui ont été précédemment émises dans notre hémicycle, nous n'allons donc pas les répéter. Cependant, après avoir parcouru le programme en détail, nous avons quelques questions concernant Vadec.

En décidant de regrouper les capacités d'incinération des déchets issus de l'Arc jurassien, Vadec, Viteos et la Ville de La Chaux-de-Fonds se sont engagées dans un projet de valorisation des déchets. Ce projet est une opportunité pour notre ville et nos citoyens de remplacer les chauffages individuels à gaz et à mazout par une source d'énergie renouvelable, et d'avoir une production locale d'électricité.

Le site internet de Vadec mentionne les jalons du projet pour une mise en œuvre des travaux en 2026 et une mise en service en 2031. Ou en sommes-nous aujourd'hui, en janvier 2025, avec le projet Vadec Evolution ?

La mise à l'enquête ayant été finalement soumise en mai 2024, avec des oppositions, l'autorisation de construire a-t-elle été délivrée, ou le dossier est-il encore en traitement ? Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les raisons d'un éventuel retard de traitement ?

Même si ce projet permettra une utilisation du chauffage à distance avec les déchets de plusieurs communes, ce ne sera pas pour autant que nous ne devons pas sensibiliser les citoyens sur le recyclage des matériaux, une consommation raisonnée et une économie durable.

Pages 13 à 15 : avec le projet *Capitale culturelle suisse*, la volonté de moderniser les infrastructures, de transformer les bâtiments administratifs, culturels et sportifs, et d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant sera-t-elle garantie ? Nous nous étonnons également que le skatepark n'ait pas encore été remis en état après l'installation récente de toilettes, alors que de nombreux Chaux-de-Fonniers y pratiquent avec régularité ce sport devenu olympique.

Pages 17 à 19 : la population des seniors représentera tout bientôt près de 30 % de la population – entre un 3^e et 4^e âge – avec encore du dynamisme, un potentiel économique, mais aussi une certaine précarité et des besoins spécifiques. Serait-il envisageable pour notre ville, afin d'être plus à l'écoute de cette tranche de population, de créer un Parlement des ainé-e-s ?

Page 25 : la traversée du Pod, du Grand-Pont ou la montée du Grenier ne représentent un moyen ni sûr, ni aisé, ni fluide de se déplacer à vélo. Plusieurs projets d'axes transversaux seraient possibles dans notre ville pour favoriser l'utilisation du vélo. Les Vert'libéraux se demandent quelles améliorations sont prévues pour donner une place accrue aux vélos sans péjorer les horaires des transports publics ?

Toujours en matière de mobilité responsable et de transports publics : pour augmenter la capacité financière communale pour une aide à l'achat d'abonnements de transports publics, ne serait-il pas possible – comme cela avait été proposé par les Vert'libéraux lors de la précédente législature – de fixer le prix du macaron unique à une centaine de francs environ, afin d'alimenter un fonds spécifique ?

Je félicite le Conseil communal pour cette magnifique brochure, attractive et presque commerciale.

M. Vincent Pittet, UDC :

- Merci pour ce rapport d'information très bien imagé et facile à lire, avec une vision claire du Conseil communal, dont nous félicitons les auteurs.

Il est dans la continuité des années passées, et propose une vue d'ensemble nette et précise de la législature à venir, tout en offrant des perspectives à plus long terme.

Il reprend six axes majeurs, bien définis, qui serviront de fil rouge pour les quatre prochaines années de législature. Il est ambitieux et résolument tourné vers l'avenir, avec, pour les années futures, beaucoup de défis et des investissements qui pourraient s'avérer coûteux, mais qui sont importants pour garantir l'attractivité de notre Métropole horlogère. Le groupe UDC prend acte de ce rapport.

M. Jonathan Marty, Le Centre :

- Le groupe du Centre a lu attentivement le programme de législature du Conseil communal et remercie les auteurs du rapport. Il est globalement très satisfait de ce programme de législature, et salue le positivisme qui en ressort et qui s'inscrit pleinement dans la stratégie définie par le Conseil communal.

Notre groupe salue le fait que les chefs de service aient aussi été associés à la rédaction du texte. Il salue l'importance accordée par le programme à la nature, aux sports et à la culture : nous nous réjouissons particulièrement de l'avènement de *Capitale culturelle suisse*, qui est particulièrement mise en avant dans la brochure.

Le Centre salue également les objectifs énergétiques rappelés par le Conseil communal. Toutefois, deux points suscitant quelques interrogations dans notre groupe sont à relever.

Pour reprendre ce qu'a dit le PLR précédemment, le rapport mentionne que « la gestion des finances communales devra se poursuivre avec la même rigueur que ces dernières années [...] », et nous aurions souhaité un petit

peu plus d'ambition : dire plutôt que les finances vont être davantage et mieux gérées à l'avenir ou de manière un peu plus pérenne, plutôt que de dire simplement que l'on va continuer de faire ce que l'on a fait jusqu'à présent.

Le programme parle aussi de requalifier un certain nombre de routes : on cite la rue de l'Abeille, la rue de la Serre, l'avenue Léopold-Robert, la rue des Musées. On nous dit que la rue des Musées deviendra un « [...] lieu de promenade attractif directement connecté au parc adjacent et aux institutions culturelles. » Le groupe du Centre s'interroge un peu sur certaines de ces requalifications de routes.

Beaucoup de citations ont été rapportées aujourd'hui, j'en aurai une dernière. Le programme de législature évoque une citation disant : « Piéton : automobiliste descendu de sa voiture. Automobiliste : piéton remonté dans sa voiture. » [Ndlr : auteur : Léo Champion]

J'ai ma propre citation, qui est un peu moins prestigieuse que celles qui ont été émises. Il faut faire attention avec ces requalifications, afin que cela ne devienne pas : « Conseiller général : référendaire qui a terminé sa campagne de référendum. Référendaire : conseiller général qui se tient prêt à déposer un nouveau référendum ». Blague à part, le groupe du Centre prend acte du programme de législature, qu'il soutient.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal :

- L'élaboration du programme de législature est un moment fort pour un exécutif : il permet au collège fraîchement élu et partiellement renouvelé de définir ensemble sa vision commune pour l'avenir.

L'état d'esprit dans lequel nous avons réalisé ce programme 2024-2028 témoigne de l'unité de notre Conseil et est, pour nous, un signal réjouissant et motivant pour la législature à venir.

Bien qu'étant des représentants de cinq partis politiques différents, la volonté de faire avancer la Ville de La Chaux-de-Fonds et de travailler ensemble pour le bien de sa population nous unit et nous réunit.

La présentation du programme de législature et son partage, notamment avec le Conseil général, est un autre moment fort pour l'Exécutif. Il permet d'exposer en toute transparence notre vision et de travailler pour y faire adhérer un panel aussi large que possible de partenaires liés à la ville de La Chaux-de-Fonds. Dans ce sens, il a été transmis à toute une série de destinataires : par exemple, à l'ensemble des membres des commissions communales, aux parlementaires fédéraux neuchâtelois, aux communes neuchâteloises, ainsi qu'à nos principaux partenaires dans différents domaines. Par ailleurs, une présentation a été faite aux chefs de service de

notre administration, et nous constatons avec enthousiasme de nombreux retours positifs suite à ces différentes démarches.

En ce qui concerne le grand public, le document est naturellement disponible sur le site Internet, et nous avons tenu une conférence de presse permettant au sujet d'être évoqué par plusieurs médias. De plus, nous allons publier un article dans le Tourbillon qui paraîtra cette semaine et distribuer des exemplaires de la brochure, notamment aux différentes occasions que nous avons de rencontrer la population, par exemple lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux et nouvelles habitant-e-s qui se déroulera en février.

Ce soir, c'est au tour de la présentation à votre Législatif, au travers d'un bref rapport d'information qui vous transmet, en annexe, la brochure du programme de législature, ainsi que la planification financière. Nous vous remercions de l'accueil que vous avez réservé à ce programme et nous réjouissons de constater que, dans la globalité, votre Autorité partage la vision que nous proposons. A la fin de mon intervention, je passerai la parole à mes collègues pour qu'ils puissent apporter les réponses aux questions concrètes qui ont été posées.

Nous tenons à souligner l'importance de partager avec vous la même vision à long terme pour notre ville. Le travail en bonne intelligence entre nos deux Autorités est absolument crucial pour la concrétisation des projets qui viendront au fil de la législature ou qui sont déjà en cours. Nous nous réjouissons ainsi d'avancer avec vous dans cet état d'esprit constructif jusqu'en 2028, voire au-delà.

Rappelons tout de même que la Ville de La Chaux-de-Fonds, il y a quelques années, a connu des difficultés financières et souffrait d'un déficit d'image. Si le programme de la législature précédente pouvait être comparé à un programme de remise en forme, celui-ci est plutôt à voir comme un itinéraire de voyage accompagné d'une boussole : il donne une direction à prendre, un cap, ou plutôt, il propose de garder le cap de la législature précédente. Rappelons également que, d'ici une quinzaine d'années, des investissements très conséquents seront faits dans la région au niveau des infrastructures de transport en particulier. Ils modifieront de manière importante la dynamique de notre ville, et il est de notre responsabilité de les anticiper.

Parmi les étapes de ce voyage, une escale sera un moment historique : il s'agira, bien sûr, de *Capitale culturelle suisse* en 2027. Durant une année entière, La Chaux-de-Fonds sera sous le feu des projecteurs et aura l'occasion de mettre en avant ses plus beaux atouts. Dans ce cadre, le Conseil communal sera particulièrement attentif à coordonner les différents grands projets, pour que ceux qui sont en lien avec *Capitale culturelle suisse* puissent être prêts à temps, à l'image de la rénovation des Anciens abattoirs,

par exemple. Parallèlement, nous veillerons à limiter les nuisances durant l'année 2027, notamment en termes de travaux impactant la mobilité.

D'autres escales seront particulièrement réjouissantes et ont d'ores et déjà pu être prévues. Elles ont été largement évoquées, mais je ne résiste pas à en citer quelques-unes, en vrac, pour le simple plaisir de passer en revue quelques éléments de ce programme séduisant.

- Je commencerai avec la rénovation et la modernisation de nos infrastructures sportives, afin qu'elles puissent continuer d'accueillir des rencontres au plus haut niveau, et rassembleuses pour la population.
- Concernant le Chapeau-Râblé, je profite de répondre à la question qui a été posée : les réflexions sont en cours, la possibilité d'y installer une remontée mécanique permettant la pratique d'un tourisme durant les quatre saisons sera étudiée, afin de développer son attractivité. Il s'agira de prendre en considération les activités existantes – notamment la pratique du ski de fond sur les hauts de la ville – et de développer un projet répondant aux enjeux d'attractivité et de mobilité.
- Différents projets en matière de production d'énergie sont prévus : le développement du chauffage à distance, la centrale de biogaz, l'encouragement à la pose de panneaux solaires, etc.
- La réarborisation de notre ville suite à la tempête du 24 juillet 2023 se poursuivra avec, notamment, la requalification des parcs des Crêtets et Gallet, et la végétalisation de nombreux espaces.
- Les aménagements urbains continueront leur requalification pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les différents types de mobilité.
- Enfin, plusieurs bâtiments emblématiques seront rénovés, à l'image de l'Hôtel de Ville, dans lequel nous nous trouvons, qui deviendra un lieu centralisant les différents services accueillant le public.

Evidemment, je pourrais encore continuer de vous citer de nombreux projets qui nous attendent, mais vous avez pu toutes et tous en prendre connaissance dans la brochure.

Voilà pour le haut de la vague... car il y aura également plusieurs défis à surmonter. Nous le savons, la mer ou l'océan sur lequel nous naviguerons ne sera pas toujours calme. Et même si notre ville a démontré sa capacité à gérer les tempêtes, nous ne tenons évidemment pas à ce que cela se reproduise à chaque législature... Et les prochaines tempêtes ne seront peut-être pas toujours d'ordre météorologique.

Parmi ces défis, citons, en particulier, celui d'ordre financier : comment garantir un équilibre, notamment au regard des nombreux investissements

prévus ? Pour le Conseil communal, la réponse à cette question n'est surtout pas un retour à l'austérité, bien au contraire : nous affirmons notre volonté d'aller de l'avant avec des projets ambitieux, convaincus que ces derniers participeront à une dynamique positive, dont la ville de La Chaux-de-Fonds a besoin. Pourtant, il s'agira de poursuivre parallèlement avec une gestion rigoureuse des ressources, et de prendre nos responsabilités sur les grands projets souhaités.

L'encouragement à la domiciliation continuera également d'être un enjeu important pour le Conseil communal. Cependant, là aussi, seule une approche dynamique visant à consolider une image positive de notre ville peut nous aider concrètement à long terme.

Notons que notre embarcation avancera sur les flots, qu'on le veuille ou non. La question est de savoir si nous nous laissons porter par les vagues et les éléments extérieurs pour voir où cela nous mène, ou si nous nous attelons toutes et tous, ensemble, à tenir la barre de ce bateau, pour l'amener là où nous souhaitons qu'il aille.

Pour que notre voyage en mer – ou notre croisière, si elle devient plaisante – soit réussi, la cohésion sera essentielle. Au sein de la population, par exemple, par la mise en œuvre des prestations du Service de l'intégration, mais également plus largement par le soutien au tissu associatif, sportif, aux commerces de proximité, ou encore à travers l'école qui joue un rôle crucial en matière de vivre-ensemble. La cohésion au sein de nos institutions sera également importante avec – pour ne citer qu'un seul exemple – la prochaine réforme des commissions souhaitée par votre Législatif. Et, en particulier, par la représentante du parti des Vert'libéraux...

Pour conclure sur cette boutade, je vous adresse une nouvelle fois, au nom du Conseil communal, nos remerciements pour l'accueil réservé à notre programme, et pour le soutien que vous pourrez nous apporter durant cette législature. Votre adhésion contribue à notre motivation. Nous sentons désormais que nous sommes toutes et tous dans le même bateau. Nous nous réjouissons de hisser haut les voiles avec vous dans le cadre de cette nouvelle législature, et, comme promis, je cède la parole à mes collègues.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Un certain nombre de questions me sont posées. Une question du groupe socialiste, de Mme Brossard, demande où en est le projet de requalification de la Maison-Monsieur.

Ce projet prévoit une requalification moderne et qualitative du site, avec un restaurant, avec un hôtel comportant 38 lits, avec une terrasse et un concept

paysager intéressant. Ce projet est très prometteur, le Conseil communal le soutient et s'en réjouit, malgré le retard qu'il prend.

Suite à la mise à l'enquête, en effet, il y a eu un certain nombre d'oppositions, qui sont encore aujourd'hui en cours de traitement par la Ville et le Canton. Selon les dernières informations, la décision spéciale du Canton – nécessaire pour la transformation du bâtiment situé en zone agricole – et la décision de la Ville sur le permis de construire seront très prochainement rendues et transmises aux parties. Nous espérons ainsi que nous pourrions en rester là quant à la procédure et que le projet pourra se faire dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons pas en dire plus aujourd'hui.

Au niveau du groupe vert/libéral, Mme Leitenberg posait la question de l'accessibilité des bâtiments pour la mobilité réduite et les fauteuils roulants. A ce jour, sachez que 66 % des bâtiments administratifs et culturels sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais la moitié ne l'est que partiellement pour les chaises roulantes : il manque notamment beaucoup d'accès pour les chaises roulantes aux WC. S'agissant des écoles et des bâtiments dévolus aux sports 45 % sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais un quart de ceux-ci ne le sont que partiellement pour les chaises roulantes, pour les mêmes raisons.

L'effort doit donc être poursuivi. Ainsi, la mise aux normes se fait systématiquement lorsque les bâtiments sont rénovés. Les réalisations récentes et les projets en cours en sont les témoins. Dans les réalisations, je citerai, en vrac, le Musée d'histoire – cela date un peu – le MUZOO – c'est plus récent – le collège de la Promenade – c'est tout frais – les toilettes du Temple allemand – c'est un peu plus ancien – et Serre 23, cela date d'il y a quelques années.

Dans les projets – avec des bâtiments remis aux normes, à ce niveau-là, comme pour les autres normes – il y a le projet de l'Hôtel de Ville – que vous connaissez bien, puisqu'il a été présenté à votre Autorité – le projet de rénovation de Beau-Site – qui vous sera bientôt présenté, vraisemblablement cet automne – et, bien sûr, le projet des nouvelles patinoires, qui est discuté aujourd'hui en commission, comme vient de le dire mon collègue Thierry Brechbühler.

Seuls les lieux patrimoniaux, impossibles à transformer, feront exception. Je vous donne deux exemples, mais il y en a sans doute d'autres : le Salon bleu ou la Villa Fallet, qui ne seront jamais adaptés, et qui, par leur valeur patrimoniale, peuvent bénéficier de dérogations.

Concernant Vadec, vous demandez où nous en sommes, mais la procédure étant en cours, il est impossible de donner une réponse exhaustive et très étayée.

Cela dit, ce que nous pouvons dire est, premièrement, que le projet fait malheureusement l'objet d'oppositions et, deuxièmement, qu'il fait également l'objet de préavis négatifs du Canton et de la Confédération quant à son impact sur le patrimoine – soit sur le périmètre ISOS – et sur l'urbanisme horloger protégé par l'UNESCO.

A ce titre, la commission des experts UNESCO a d'ailleurs demandé à Vadec de modifier son projet pour diminuer son impact. La commune est dans l'attente de la détermination de Vadec sur cette question avant de procéder – comme elle doit le faire dans ce type de situation – à une pesée des intérêts entre patrimoine et énergie pour délivrer – ou ne pas délivrer – le permis de construire.

Au-delà de ces éléments, sur un plan plus politique, le Conseil communal aimerait vous dire qu'il estime que notre ville ne peut pas se passer du développement du chauffage à distance, dans la perspective d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2040. L'alternative au CAD serait moins bonne : il s'agirait d'isoler périphérieurement les bâtiments et de poser des pompes à chaleur, ce qui serait une solution finalement beaucoup plus néfaste pour notre patrimoine, tout en étant moins bonne sur le plan énergétique.

Vous demandez comment nous pouvons donner plus de place aux vélos, sans péjorer la vitesse commerciale des transports publics. La solution des voies bus partagées avec les cycles fonctionne assez bien en centre-ville, notamment sur le Pod, où les bus n'ont pas une vitesse commerciale élevée. Pour les autres endroits, les autres rues, notamment les rues en pente – comme la rue du Docteur-Coullery, les Armes-Réunies, Succès, Helvétie – des bandes ou des pistes cyclables ont été mises en place.

Cela dit, comme pour toutes les villes, nous demeurons contraints par les gabarits des voiries et par la densité du trafic : la densité du trafic – comme vous le savez certainement, et comme vous l'avez souhaité – ne pourra pas diminuer ces prochaines années grâce à une politique de stationnement plus ambitieuse.

Vous posez également la question de l'aide à l'achat d'abonnements de transports publics. Effectivement, pour financer une aide à l'achat d'abonnements de transports publics, il faudrait augmenter le prix du macaron, ce que vous suggérez.

A partir de là, toutes les solutions sont envisageables : augmenter tous les types de macarons, uniquement les macarons résidents, ou se mettre d'accord sur un prix unique. Tout est possible, mais l'essentiel est de trouver un consensus, ce qui n'est pas chose facile, à vrai dire, comme nous avons pu, du côté du Conseil communal, en faire récemment la cuisante expérience.

Néanmoins, même si les Vert'libéraux connaissent très bien le sujet, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que le projet refusé par la population proposait un macaron à CHF 40.- pour les résidents. Vous comprendrez que, dans notre perspective, aller tout de go à une augmentation vers une centaine de francs semble donc aujourd'hui très, très, très, très, très ambitieux...

De surcroît, une aide à l'achat d'abonnements ne suffira absolument pas à augmenter l'utilisation des transports publics par les Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers. Pour que les habitants de notre ville prennent le bus, il faudrait tout d'abord qu'ils fassent le pas – si vous me passez l'expression – de lâcher leur voiture pour les trajets simples du quotidien.

En effet, une aide pour acheter un abonnement à plus de CHF 600.- ne servirait à rien – ou ne serait pas grand-chose – si l'on peut utiliser sa voiture partout pour quarante petits francs. Beaucoup de résidents montent dans leur voiture pour faire des trajets de moins d'un kilomètre en ville de La Chaux-de-Fonds. Aussi, une aide ne changera pas, à elle seule, les comportements desdits automobilistes.

Par contre, dans notre perspective, cela a un véritable intérêt pour les jeunes, dans la mesure où il s'agit d'une aide permettant de développer les bons usages auprès de la jeunesse. Le Conseil communal entend ainsi proposer, durant la législature, une solution allant dans ce sens, une solution construite qui puisse largement fédérer.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Une question de Mme Carmen Brossard, du groupe socialiste, porte sur la la participation, sujet évoqué aussi par le POP.

La question de la participation, de l'écoute du public – pour reprendre le titre du chapitre que vous mentionnez – est évidemment importante. Il s'agit d'une problématique transversale, occupant l'ensemble des services, et qui est au cœur de la volonté du Conseil communal avec la centralisation du Service à la population à l'Hôtel de Ville.

Dans ce sens, nous avons aussi, ces dernières années, renforcé les rencontres avec les différentes composantes de la population, et c'était

important pour nous. Nous avons vraiment travaillé sur les cérémonies dédiées aux nouveaux citoyens, aux naturalisés, ainsi qu'aux retraités, autant de moments riches en échanges.

Je ne vais évidemment pas être exhaustif sur tout ce qui se fait, mais le Marketing urbain est un service parmi d'autres qui est particulièrement impliqué dans ces démarches, dans ces rencontres avec les commerçants ou la population.

A titre d'exemple, vous vous souvenez tous de la démarche participative réalisée lors de la rénovation de la place du Marché avec l'ensemble de la population. Nous pouvons aussi mentionner l'organisation des « Cafés chantiers » initiés pendant les travaux de la rue et de la place du Marché. Ceux-ci ont vraiment contribué – et c'est dans ce sens que nous souhaitons poursuivre – à transmettre l'information directement aux commerçants et propriétaires situés dans le périmètre des travaux, et à être vraiment en relation avec les responsables du chantier.

Du côté d'un autre service, qui s'engage aussi beaucoup dans ces questions-là, le Service de l'intégration et de la cohésion sociale, on cherche aussi à mettre en avant cet axe participatif, notamment au travers du LOCAL, ce lieu de conseil et de rencontre pour les nouveaux arrivants, mais aussi pour l'ensemble de la population, permettant de renforcer les liens entre les services, les autorités et la population.

D'autres projets sont aussi en cours aujourd'hui, comme *Athena* – un programme de médiation entre les institutions culturelles et les citoyens, que vous connaissez peut-être – la carte citoyenne, dont nous avons parlé précédemment, ou encore le renforcement de l'information sur les grands événements de notre ville. Ce sont autant d'éléments qui doivent permettre de passer ces portes ou de favoriser les rencontres à la faveur du vivre-ensemble.

Au niveau de l'administration, il y a la « Feuille de route pour une administration exemplaire en matière de diversité », qui comporte également un volet relatif à la question de la communication et de l'ouverture de nos institutions. Nous organisons, depuis peu, des rencontres avec les différentes communautés : avec la communauté albanaise, la semaine dernière, comme nous l'avons fait aussi avec les communautés ukrainienne ou africaine, pour expliquer nos institutions, créer du lien et favoriser ainsi la participation de tous.

Enfin, vous évoquiez aussi plus spécifiquement les liens entre le Conseil communal et la population. Nous sommes régulièrement interpellés – souvent pour le meilleur, évidemment... – mais nous réfléchissons aussi à des lieux ou des moments où nous serions disponibles pour favoriser les

échanges avec la population. Des réflexions sont donc en cours – en plus des différents moments évoqués où nous rencontrons la population – qui pourraient voir le jour durant cette législature. C'est en tout cas notre volonté. Toutefois, le concept est encore à préciser pour qu'il ait véritablement du sens. Ce sont des lignes directrices inscrites dans notre programme de législature, avec des modalités qui restent à définir et à préciser. En tous les cas, nous remarquons par votre question que vous êtes sensibles comme nous à ces problématiques, et je vous en remercie.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je répondrai à deux questions, dont la première a été posée par le groupe socialiste concernant le parc des Crêtets.

Effectivement, les commissions ont terminé leur travail hier soir. Cependant, le rapport n'étant pas encore validé par le Conseil communal, je ne pourrai donc pas vous communiquer les informations qui ont été données aux commissions.

Cependant, ce que je peux vous dire, c'est qu'après une année de travail dans différentes commissions et au sein des services de la Ville, nous sommes arrivés à bout touchant. Le rapport sera normalement présenté d'ici quelques semaines. Encore un tout petit peu de patience, donc. Si le crédit est accepté, les travaux devraient commencer en 2025 et se poursuivre jusqu'à fin 2026. Nous évaluons la durée des travaux à 15 mois, selon la météo.

L'idée est effectivement que le parc soit prêt pour *Capitale culturelle 2027*. Cependant, comme cela a été mentionné en commission – et il ne s'agit pas vraiment d'un secret de commission – il ne faudra pas s'attendre à avoir un parc complètement verdoyant avec de grands arbres en 2027, malheureusement. Pendant au moins une bonne dizaine d'années encore, il sera peut-être un petit peu moins majestueux qu'auparavant. Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui.

Ma deuxième réponse s'adresse au groupe vert/libéral, à Mme Leitenberg : pour le moment, il n'y a pas de volonté du Conseil communal de créer un Parlement des aînés. Cependant, le Conseil communal est en cours de réflexion pour développer les rencontres et les activités, notamment pour les aînés, comme cela a déjà été relevé par votre Autorité. Nous n'avons actuellement pas vraiment de service dédié. Nous sommes donc en train d'étudier des possibilités pour créer davantage de liens avec nos aînés.

En ce qui concerne les consultations, nous travaillons toujours avec Pro Senectute, ce qui permet quand même d'avoir une vision globale.

Concernant les projets d'activités – vous avez peut-être lu le communiqué de presse de la Ville d'aujourd'hui – nous commençons déjà avec des activités dans les salles de gymnastique : elles seront réservées à l'ensemble de la population, pas uniquement aux enfants et pas uniquement aux sportifs. La volonté du Conseil communal est de commencer par aller déjà dans cette direction.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, soumet au vote le **rapport d'information 24.063** relatif au programme de législature 2024-2028, dont l'assemblée **accepte de prendre acte** à l'unanimité.

PAUSE DE 20 MINUTES.

25.007 – Interpellation urgente du groupe POP intitulée « Publicité du rapport relatif au projet de patinoire »

« Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi il n'a jusqu'ici pas jugé utile de rendre public ledit rapport ? Quand le Conseil communal envisage-t-il de le rendre public ? »

Développement :

A rapport exceptionnel, traitement exceptionnel : vu les enjeux relatifs au projet de patinoire, il apparaît aux yeux des signataires qu'une très large concertation doit pouvoir avoir lieu. Pour l'heure, cela n'est pas possible puisque seuls les membres du Conseil général ont accès à ce rapport.

Il nous semblerait donc nécessaire de pouvoir discuter de cet objet avec la population en général.

Karim Boukhris

La présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, soumet préalablement l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil général.

M. Alain Vaucher, PLR :

- On parle bien ici de combattre l'urgence et non pas du fond de l'interpellation, qui, on le sait bien, est le violon d'Ingres du groupe POP. Ceci dit, d'autres groupes ont aussi des violons d'Ingres...

Il s'agit donc de combattre l'urgence, qui, à nos yeux, n'a pas de raison d'être ici. En effet, que nous apprend ce rapport sur la patinoire ? Que nous n'en avons pas encore. Il n'est pas public, et il y a eu une fuite dans la presse. Il s'agit certainement d'un méchant journaliste – ou plutôt d'un habile journaliste – qui a réussi à faire parler quelqu'un-e ou quelques-un-e-s, et qui a obtenu des informations qu'il n'aurait pas dû obtenir.

Si nous acceptons l'urgence ce soir, et que l'interpellation pouvait ainsi être défendue, cela signifierait tout simplement – de ce que nous pouvons lire – que le Conseil communal aurait déjà dû livrer ce rapport, et institutionnellement, ce n'est pas possible.

Il n'est pas possible institutionnellement de livrer ce rapport : un certain nombre de choses se font selon l'institutionnalisation du droit. Pourquoi ? Parce que l'institutionnalisation du droit est ce qui nous réunit ici, et c'est notre dénominateur commun, autant à gauche qu'à droite. C'est pour cette raison que je demande à ce plénum de refuser cette urgence.

L'urgence étant combattue, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, ouvre donc le débat à ce propos et passe la parole à l'auteur de l'interpellation pour motiver le caractère urgent.

M. Karim Boukhris, POP :

- L'urgence vient du fait que ce rapport devait être présenté aujourd'hui. C'est ce qu'avait annoncé le Conseil communal lors de la séance d'octobre dernier. Ce rapport devrait donc déjà être public.

Cependant, selon le traitement habituel et selon la pratique, si ce rapport devait passer au prochain Conseil général, il devrait être rendu public vendredi prochain. C'est très rapide, et cela laisse une dizaine ou douzaine de jours avant son traitement devant le Conseil général.

Comme indiqué dans l'interpellation, il s'agit ici d'un rapport exceptionnel. Je crois que personne, ici, n'a vu un rapport d'un tel montant durant son parcours de conseillère ou conseiller général-e. C'est pour cela que je demandais ce traitement particulier, qui est conforme au droit, puisque rien, dans notre règlement, n'empêche le Conseil communal de rendre public un rapport. Tout comme le Conseil communal a déjà communiqué sur cet objet au mois de mars, sans en référer aucunement au Conseil général, c'est tout à fait dans son droit, dans ses prérogatives. Le Conseil communal est maître de son rapport. En acceptant l'urgence et en demandant une publication de ce rapport, nous ne contrevenons à aucune règle.

S'agissant d'un rapport exceptionnel, il nous apparaît que l'urgence est ici nécessaire, pour que nous puissions en débattre avant le prochain Conseil général – ou le Conseil général où cela sera traité – et ceci dans des délais plus longs que d'habitude, parce que ce rapport est – comme je l'ai déjà dit – tout à fait exceptionnel.

De plus, vu les implications qu'il pourrait avoir sur l'ensemble du fonctionnement de la collectivité, il nous apparaît nécessaire de pouvoir en discuter de manière très large, au-delà de notre cercle. C'est pourquoi je souhaiterais avoir les réponses du Conseil communal ce soir.

M. Laurent Duding, PS :

- Il me semble que nous avons une autre compréhension de l'urgence : pour autant que ce texte soit soutenu, il s'agit d'interpeller le Conseil communal qui pourra, cas échéant, expliquer la méthode de traitement de ce rapport, sans pour autant lui imposer une quelconque publicité si l'interpellation est acceptée. Aussi, nous ne combattons pas l'urgence.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, soumet au vote le **traitement urgent** de l'interpellation, lequel est **accepté par 23 voix contre 15 et 1 abstention**.

M. Karim Boukhris, POP :

- Comme dit précédemment, nous sommes face à un rapport exceptionnel, et vu les enjeux qui, potentiellement, pourraient survenir suite à l'adoption d'un tel rapport, nous avons besoin d'une consultation large et d'une consultation de toute la population.

Il y a de grandes attentes sur ce projet de patinoire. Cela fait bientôt une année qu'il a été présenté à la population, et depuis, presque plus de nouvelles, hormis un article récent, dont la majeure partie était plus de l'interprétation que de la réelle affirmation sur le contenu de ce rapport.

Nous avons besoin d'en discuter de manière large au sein de la population, parce que beaucoup de gens s'y intéressent. Nous avons besoin d'avoir des réponses. Nous avons aussi besoin de sentir ce que la population est prête à faire pour cette patinoire.

C'est pourquoi j'aimerais savoir si le Conseil communal a l'intention de rendre public ce rapport et, si oui, dans quel délai. Et je le répète, publier un rapport ne contrevient en rien à notre réglementation, attendu que le Conseil communal est maître de ses rapports.

Il est bien évident que – dans une procédure normale de traitement d'un rapport du Conseil communal – si le Conseil communal rendait public un rapport, je serais peut-être le premier à râler parce que le Conseil général n'aurait pas été mis au courant en premier. Je dis bien *peut-être*...

Toutefois, dans ce cadre, nous avons déjà tous reçu ce rapport. L'ensemble de ce Conseil a pu le lire, il est au courant, et nous devons maintenant faire face à des questions sur un rapport dont nous ne pouvons pas parler. Je souhaiterais donc obtenir les réponses du Conseil communal.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Sans contrevirer au règlement, je pourrais aussi très bien répondre, malgré tout, à la prochaine séance. Néanmoins, à rapport exceptionnel, traitement exceptionnel. Oui, mais... Vous connaissez l'attachement du Conseil communal au fonctionnement de nos institutions. J'aimerais rappeler ici les règles qui s'appliquent pour un traitement adéquat des rapports qui sont ensuite soumis à votre Autorité.

C'est ainsi qu'une fois le rapport établi par les services, le Conseil communal l'adopte en première lecture. Il s'agit là d'un débat sur le fond, mais aussi sur la forme du rapport. Ensuite, la ou les commissions concernées peuvent être consultées pour apporter leur regard et leurs propositions. S'ensuit, comme à l'accoutumée, un préavis formel des commissions consultées.

Le rapport est ensuite adopté en *deuxième* lecture par le Conseil communal avant d'être ajouté à l'ordre du jour de la séance, usuellement la séance qui suit l'adoption du rapport en deuxième lecture. Et c'est lors de cette publication que le rapport devient public et qu'il est donc porté à la connaissance de toutes et tous.

Cette manière de procéder prépare le débat au Législatif, permet d'apporter des corrections nécessaires, et peut parfois aussi réorienter la stratégie proposée par le Conseil communal. C'est ainsi que nous procédons, systématiquement, pour chaque rapport soumis à votre Autorité. Et il en va exactement de même avec le rapport relatif aux patinoires, avec quelques nuances. J'y viendrai.

J'aimerais rappeler aussi que l'agenda qui vous avait été communiqué en décembre – avec la date du passage du rapport en séance en janvier – dépendait aussi du travail des commissions. Et j'aimerais aussi rappeler ici que ce sont les commissions qui ont souhaité pouvoir se réunir à plusieurs reprises. Cela ne pose pas de problème en soi, mais a simplement une influence.

Les commissions concernées ont ainsi été saisies du rapport dès le mois de décembre dernier, je crois que vous le savez toutes et tous. Selon les souhaits, une seconde rencontre a été sollicitée et a pu être organisée, respectivement hier soir pour la Commission des sports et celle des infrastructures, et demain soir pour la Commission financière. Ainsi, c'est à l'issue de ces débats que le Conseil communal pourra adopter définitivement le rapport en deuxième lecture. Je crois avoir ainsi répondu à votre première question.

Concernant la seconde question, je me permettrai de transmettre des informations que je mettrai évidemment au conditionnel, puisqu'elles dépendent aussi du travail des commissions, notamment de la commission qui se tiendra demain soir.

Si le préavis devait être positif – ce que nous espérons vivement – une conférence de presse dédiée au sujet sera organisée une fois que le rapport aura été adopté en deuxième lecture, soit durant le mois de février – nous pouvons parler de la première quinzaine de février – pour présenter publiquement le rapport et annoncer la date retenue pour le traitement du rapport devant votre Autorité.

Je disais précédemment qu'il y avait des nuances, et c'en sera une par rapport à l'usage habituel : au vu des enjeux majeurs de ce rapport et du projet, le Conseil communal entend organiser une séance extraordinaire du Conseil général durant la deuxième partie du mois de mars. La date pourra être communiquée une fois que nous aurons validé le rapport en deuxième lecture.

Cette séance pourra se dérouler à la Maison du peuple, uniquement pour le traitement de ce rapport. Si je vous parle de la Maison du peuple, ce n'est pas sans raison : c'est parce que nous savons que ce rapport est très attendu – cela a été rappelé tout à l'heure – et la salle que nous occupons ce soir nous paraît un peu petite au vu du nombre de personnes qui pourraient potentiellement participer et suivre cette séance.

Ainsi, afin de permettre aux partis de se réunir, de réunir leurs partisans, nous avons décidé – si vous avez compris mes propos – de présenter le rapport à mi-février et de passer devant votre Autorité à mi-mars. Il me semble ainsi avoir répondu également à la deuxième question.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémarc-Clémentz**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

M. Karim Boukhris, POP :

- Je vais aussi user du droit que prévoit le règlement, selon l'art. 61, accordant un deuxième tour de parole.

De ce que je viens d'entendre, on nous a répété une pratique. Je ne demandais pas de répéter la pratique, mais une publicité du rapport. Aussi – vu que cela a été évoqué – demain, ce rapport sera traité en Commission financière, et moi, personnellement, comme commissaire de la Commission financière, je me sens gêné de prendre un avis sur un tel rapport, sans pouvoir en référer à l'ensemble de la population. Je vous le dis déjà d'entrée.

Pour le reste, mon indice de satisfaction est fort faible quant à cette réponse. Je trouve que l'on ne met pas le cadre à la hauteur de l'enjeu de ce rapport.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je me permets de rebondir également. Je peux bien sûr entendre ce qui vient d'être dit. Mais j'aimerais aussi rappeler le rôle des commissions, qui est aussi un rôle à assumer.

Et je crois que consulter dans un cadre qui n'est pas celui que nous avons habituellement – peu important les montants en jeu – déroge complètement.

Le Conseil communal ne souhaite pas non plus créer de précédent en procédant d'une manière différente de la manière habituelle. Ceci bien que nous comprenions, et c'est la raison pour laquelle nous proposons de pouvoir en débattre. Libre aux commissaires de s'abstenir lors du préavis en commission.

Compte tenu des compléments apportés par le Conseil communal, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, demande une nouvelle fois à l'interpellateur son indice de satisfaction.

M. Karim Boukhris, POP :

- Je vous remercie, je crois l'avoir déjà donné.

25.005 – Motion urgente du groupe PLR intitulée « Repenser les dynamiques des quartiers du sud-est de la ville, en lien avec la fermeture de la passerelle des Cornes-Morel »

« A sa construction, en 1995, la passerelle des Cornes-Morel était conçue pour faire fonctionner le quartier d'Esplanade avec celui des Tours de l'Est, situés respectivement au nord et au sud de la voie de chemin de fer. Cet ouvrage est en fin de vie et a été fermé, une reconstruction n'est pas envisageable avant cinq ans.

Il apparaît que la configuration du lieu fait qu'une passerelle reste une solution comportant un certain nombre de désavantages, en plus des coûts de construction et d'entretien élevés. La déclivité reste très importante, la distance de parcours entre les deux quartiers et leurs infrastructures également. En tout état de cause, le fonctionnement commun de ces deux quartiers restera peu naturel et contre-intuitif.

Or, la dynamique de la partie sud-est de la ville a évolué : on peut citer, par exemple, l'ouverture récente d'un commerce de détail à la rue de l'Étang, ainsi que, globalement, de nouvelles habitations et constructions entre la rue Fritz-Courvoisier et la rue du Collège.

Une refonte du fonctionnement des quartiers du sud-est de la ville doit être étudiée en termes de transports publics, d'espaces de délasserment, de cheminements, de distribution des élèves dans les collèges.

En plus d'éviter la construction d'une passerelle coûteuse, cette nouvelle organisation pourrait surtout commencer de bénéficier aux habitants concernés dans un délai beaucoup plus court.

Le Conseil communal est prié d'étudier la pertinence de repenser les dynamiques des quartiers du sud-est de la ville.

L'urgence est demandée afin que la motion soit traitée en même temps que les autres objets en lien avec la fermeture de la passerelle. »

Christophe Ummel

La présidente, **Mme Béatrice Thiémarclémentz**, soumet l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil général. Personne ne s'y opposant, elle donne la parole à l'auteur de l'interpellation pour son développement.

M. Christophe Ummel, PLR :

- L'idée de l'urgence – vu qu'intrinsèquement une motion n'est pas urgente, et même si je prends note que l'urgence est acceptée – était de pouvoir traiter ensemble les objets en rapport avec la passerelle.

Pourquoi cette motion, au-delà du texte qui a été déposé ? C'est pour dire que les centres de gravité en ville se déplacent, et s'il était pertinent, il y a une trentaine d'années, de vouloir rattacher le quartier d'Esplanade à celui des Tours de l'Est par une passerelle, il y a peut-être aujourd'hui d'autres solutions pour relier ce quartier et lui donner une vie, le rattacher à un tout.

Par exemple, il y a une évolution au niveau de ce qui se trouve entre la rue Fritz-Courvoisier et la rue du Collège, passant d'une zone presque exclusivement industrielle à un quartier beaucoup plus mixte, avec des habitations et des commerces, avec des gens qui ont aussi des besoins en termes de surfaces de loisirs, de viabilité, de comodités. C'est juste un exemple.

Il faudra aussi trouver des solutions pour ces populations, et il y a peut-être mieux à faire que reconstruire la même passerelle que l'actuelle : peut-être repenser à faire vivre ces quartiers, faire d'autres ensembles que ceux d'aujourd'hui.

Finalement, depuis les Cornes-Morel, si les enfants veulent aller jouer sur un terrain en gazon, par exemple, le Parc des Sports est tout aussi proche que le terrain de foot à côté de la piscine des Arêtes. Ceci pour donner un exemple.

Il faut aussi rappeler qu'au bout du quartier des Cornes-Morel, il y a une parcelle de prairie qui est du terrain communal, puis 4,5 hectares de forêt, également propriété communale. On pourrait aussi imaginer réaliser une fois un sentier pédestre en bordure de la parcelle, pour permettre aux gens d'aller faire leur jogging le matin dans la forêt, par exemple. Il existe d'autres possibilités que refaire cette même passerelle pour apporter du lien et des agréments à ce quartier.

C'est une réflexion que nous souhaiterions voir menée, car nous pensons qu'il y a peut-être mieux à faire avec moins d'argent, ou beaucoup mieux à faire avec le même argent. Merci d'étudier cette solution.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Le débat qui s'instaure nous amène assez loin de la passerelle, finalement... Effectivement, je rejoins M. Ummel, l'urgence n'était pas forcément nécessaire, mais puisque nous y sommes, je propose que nous allions au bout des choses.

Actuellement marqué par un caractère relativement hétérogène et peu qualitatif, le sud-est de la ville est identifié comme étant pourtant l'un des secteurs de développement stratégique de notre ville dans le cadre du projet

de territoire. Il s'agit d'un secteur qui est voué, à terme, à se transformer, notamment sous l'impulsion de la réalisation de la H18 à l'horizon 2030.

Cela dit, cette mue se fera à long terme, et elle est aussi conditionnée par la volonté – ou non – des propriétaires des biens-fonds et bâtiments situés autour des axes Fritz-Courvoisier et Collège. En effet, aujourd'hui, dans un espace très hétéroclite, peu qualitatif, nombre de propriétaires ne cherchent pas à valoriser leurs biens. Pire, certains tendent même à ne pas les entretenir.

Face à cette situation, la Ville jouit de très peu de maîtrise foncière dans ce quartier. Vous avez évoqué une maîtrise foncière du côté d'Esplanade – mais on est assez éloigné – et la maîtrise foncière du côté du stade, mais c'est à peu près tout. La Ville dispose donc malheureusement de peu d'instruments pour faire évoluer ce quartier. De fait, nous comptons beaucoup sur la dynamique immobilière et foncière que la H18 devrait naturellement créer.

Au-delà de la requalification souhaitable de cette partie de la ville, dans tous les cas, des réflexions quant aux flux de mobilité douce devront être menées. La pérennisation de la perméabilité piétonne, entre le nord et le sud de la voie ferrée des Chemins de fer du Jura, apparaît au Conseil communal comme étant une mesure absolument essentielle.

L'étude de mobilité, réalisée récemment, peu avant la fermeture de la passerelle – vous voyez qu'il y a parfois des hasards malheureux – confirme, en effet, le fort usage de cet axe piétonnier, anciennement matérialisé par cette fameuse passerelle des Cornes-Morel, notamment pour les déplacements quotidiens des habitants.

Cette continuité nord-sud s'avère ainsi indispensable pour favoriser les flux de mobilité douce, notamment les trajets des élèves vers les écoles, et les connexions entre les différents attracteurs de ce secteur – écoles, piscine des Arêtes, stade de la Charrière, Coop de Fritz-Courvoisier – que vous avez également évoqués.

Le réaménagement de cet axe doit ainsi être intégré comme constituant un élément central dans les réflexions à court et long termes. De fait, si nous voyons une pertinence à poursuivre notre réflexion sur l'évolution urbanistique de l'est de la ville, il nous est difficilement possible d'accepter une motion qui préconise la non-reconstruction de la passerelle d'Esplanade et, par là même, une rupture plus forte entre le quartier des Arêtes et le fond de la vallée.

Par ailleurs, nous n'entendons pas lancer d'étude spécifique, mais traiter cette question dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, le fameux PAL. Si, à la suite de la présentation de ce dernier à votre Autorité,

d'ici quelques mois, vous trouvez que les réponses à vos questions sont insatisfaisantes, nous vous invitons alors à déposer, à ce moment-là, un postulat sollicitant l'approfondissement de la question. Vous l'avez donc compris : le Conseil communal s'oppose à la motion.

Le Conseil communal s'opposant à la motion, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, ouvre donc le débat.

Mme Lara Zender, POP :

- Serait-il possible d'avoir quelques minutes d'interruption de séance ? Par rapport au moment où nous avons reçu la motion populaire, nous avons déjà tenu nos séances de préparation. Pour ce débat, où la motion PLR n'est pas directement liée à la motion populaire, nous aimerions pouvoir en discuter au sein de notre groupe si cela est possible.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES.

M. Christophe Ummel, PLR :

- Le Conseil communal nous dit que la passerelle est beaucoup plus indispensable que ce qu'il nous paraît, et nous pouvons tout à fait l'entendre : il faut reconnaître que le Conseil communal détient des informations que nous n'avons pas.

Néanmoins, j'aimerais quand même faire une remarque : si elle est si importante et indispensable, on peut se demander pourquoi on l'a laissée se dégrader à ce point.

Nous allons maintenir la motion, car on nous a dit que, si l'on reconstruit une passerelle, celle-ci ne pourra être remise en service que dans 5 ou 6 ans. Or, dans notre texte se trouvent des propositions qui sont de nature à répondre plus rapidement à certains besoins : je pense que les citoyens du quartier ont aussi besoin de mesures qui les touchent plus rapidement que dans un délai de 5 à 6 ans. Aussi, nous allons quand même maintenir la motion.

M. Laurent Duding, PS :

- Avant de donner notre position, nous rappelons que le groupe socialiste, très précurseur, a déposé, en 2023, la motion 23.029 intitulée « Pourquoi le quartier d'Esplanade a une image négative ? Cette image ne correspond pas à la réalité, que pouvons-nous faire pour la transformer ? »

Je vous fais grâce de la lecture de tout le développement, mais nous nous interrogeons déjà sur la passerelle. Dans ce cadre, nous portons une vision d'ensemble sur les quartiers sud/sud-est. Nous nous inquiétons également de l'image, et surtout des aspects urbanistiques et qualitatifs.

Comme cette motion est toujours pendante – elle a été traitée lors de la séance de septembre 2023 – nous allons accepter la motion PLR, et nous laisserons le soin au Conseil communal de répondre à notre motion et à celle du PLR en même temps. La question de la passerelle sera examinée dans le cadre du traitement de ces deux motions.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Les Vert'libéraux comprennent le problème, que ce soit l'indignation de la population, ou encore la volonté du PLR de déposer cette motion pour rapprocher à nouveau ce quartier des autres quartiers périphériques.

Le groupe PLR s'interroge aussi sur le fait que cette passerelle ait été entretenue de façon sommaire. Les Vert'libéraux vont soutenir cette motion, parce qu'ils attendent du Conseil communal une réflexion et des propositions pour cette population qui se sent isolée et un peu laissée à l'abandon. Nous accepterons donc cette motion.

Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, POP :

- La lettre reçue en novembre dernier de la part d'une habitante du quartier d'Esplanade, Mme Givord, la motion populaire qui nous occupe aujourd'hui, ainsi que la motion du PLR préoccupent le POP pour différentes raisons.

La première est celle de l'augmentation du temps de trajet pour toutes les personnes vivant dans ce quartier, notamment pour les élèves en bas âge se rendant d'Esplanade au collège de Bellevue. Le rallongement du trajet pour les petits n'est pas anodin, puisqu'il représente presque le doublement du temps de marche. Il n'est pas anodin non plus pour le responsable du parascolaire, dont le temps de trajet pour amener ou chercher les enfants à l'école se voit impacté. Avec des moyens déjà limités pour cette structure, cette contrainte supplémentaire fait l'effet d'un coup de massue.

Nous nous demandons si des mesures ont été envisagées pour remédier ou atténuer ce problème, ou si la population de ce quartier est simplement livrée à elle-même face à la fermeture de la passerelle.

Ce qui est également déconcertant dans cette affaire, et qui n'est pas reproché à la Ville pour la première fois, c'est le manque de communication avec les citoyens. Dans sa lettre, Mme Givord souligne que les habitants ont été mis au courant de la fermeture par un communiqué de la Ville relayé par Arclnfo le 19 novembre, soit 13 jours avant la fermeture. Le Conseil

communal pense-t-il que c'est un délai acceptable pour une atteinte aussi importante au quotidien de nombreuses personnes vivant dans le quartier d'Esplanade ? La Ville n'aurait-elle pas pu se fendre d'une ou de plusieurs séances d'information pour mettre la population au courant du changement qui allait s'opérer pour elle avec cette fermeture ? Ceci d'autant plus que, comme l'écrit l'auteure de la lettre, lors de la fermeture du collège d'Esplanade, la passerelle a été utilisée comme argument en faveur du déplacement des élèves au collège de Bellevue, arguant que le temps de trajet était acceptable du fait même de la présence de ce passage.

Devant ce manque d'information de la part de la Ville, on est en droit de se demander si cela relève d'une certaine désinvolture ou si ce manquement est lié à un problème systémique plus profond, où le personnel des services est trop peu nombreux pour faire face à toutes les tâches qui lui incombent ?

Le POP soutient la motion populaire et demande à ce que la population soit consultée et intégrée aux projets futurs de rénovation de la passerelle. Notre groupe a un avis mitigé quant à la motion du PLR. Toutefois, si elle est acceptée, il est important pour nous que la population soit au centre du traitement de ce dossier, et qu'il soit intégré au plan d'aménagement.

Au terme de cette prise de parole, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, relève que l'intervenante s'est exprimée tant sur la motion populaire que sur la motion PLR.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- En tant que conseiller communal devant répondre, je ne sais plus exactement à quoi je réponds... En effet, nous sommes en train de débattre de la motion du PLR, et j'ai expliqué les raisons – acceptables ou non – pour lesquelles le Conseil communal est défavorable à cette motion.

Par contre, pour que les choses soient claires, nous allons accepter la motion populaire qui doit être traitée ce soir.

De fait, je me demande à quoi exactement je dois répondre désormais, d'autant plus que des questions me sont posées – notamment par Mme Reverchon Hans-Moëvi – qui sont exactement les mêmes auxquelles j'ai déjà répondu lors de l'élaboration du budget. Je ne pensais pas revenir ce soir sur ces questions, notamment sur des questions de communication.

Ainsi, je n'ai pas pris les notes qui me permettraient de dire de manière tout à fait précise comment la communication s'est faite. Mais sachez quand même – je rappelle ce qui a été dit lors du budget – qu'elle a été faite auprès

des structures d'accueil parascolaire et auprès de la gérance. N'étant pas armé de ces notes, je n'ai malheureusement plus les dates en tête.

Par ailleurs – et je profite d'avoir la parole pour cette motion d'ordre – l'année annoncée pour la nouvelle passerelle n'est pas dans 5 à 6 ans, ceci pour autant que la procédure ne devienne pas extraordinairement complexe en raison d'oppositions : il a été annoncé, lors du Conseil général traitant le budget, que l'objectif du Conseil communal pour la passerelle est 2028.

Cela dit, je crois que cela ne change pas le fond de l'affaire, mais il me semble que c'était quand même juste d'amener cette précision. Aussi, merci de m'indiquer précisément à quoi je dois répondre.

M. Grégory RoCHAT, Les Vert-e-s :

- Je vais essayer d'être bref. Bien entendu, nous partageons – comme l'ensemble de ce collège, je crois – les préoccupations quant à ce quartier de la ville.

Le groupe des Vert-e-s est un petit peu partagé quant à la motion : non pas sur son contenu, mais en raison du fait que nous sommes dans l'attente d'un certain nombre de documents concernant l'aménagement de notre ville. Aussi, nous ne voudrions pas que cette motion implique un doublon sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle, le groupe est partagé quant à l'acceptation de cette motion.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC partage la position du PLR concernant cette motion. Il acceptera donc cette motion PLR.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice ThiéMard-Clémentz**, soumet au vote la **motion urgente 25.005**, laquelle est **acceptée** par **31 voix contre 6 et 2 abstentions**.

25.002 – Motion populaire « Passerelle dangereuse interdite aux Cornes-Morel 11, en ville. Comment construire le futur ? », déposée le 17 décembre 2024 et munie de 103 signatures valables

« La passerelle permettant aux piétons de franchir la ligne des Chemins de fer jurassiens du nord au sud des quartiers d'Esplanade, Fritz-Courvoisier, Marais et Etang vers La Croix-Fédérale a été interdite par une information tardive et sommaire aux usagers. Protestation. Et quelle consultation pour les aménagements futurs ? Une lettre a été adressée à tous les conseillers généraux, ainsi qu'au Conseil communal par son président et son vice-président. »

Christiane Givord

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente :

- Je vous rappelle quelques dispositions de notre règlement en lien avec la motion populaire :

- Selon l'art. 69, « ¹Cent électeurs-trices de la commune peuvent adresser une motion populaire au Conseil général. ²La motion populaire est la demande faite au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport d'information ou un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté. »
- Selon l'art. 72, « ¹La motion populaire ne peut faire l'objet d'amendement. ²La motion populaire ne fait l'objet d'aucun développement en cours de séance. ³Si aucun-e membre ou membre suppléant-e du Conseil général ni le Conseil communal ne combat la motion populaire, celle-ci est acceptée. ⁴Si un-e membre ou membre suppléant-e du Conseil général ou le Conseil communal combat la motion populaire, les débats sont ouverts et le Conseil général se prononce par un vote. »

Cette liste n'est pas exhaustive, mais il me paraissait important de rappeler ces éléments pour le bon déroulement du traitement de cette motion. Je rappelle également, comme indiqué en début de séance, que nous profitons de ce point pour traiter l'interpellation 25.004 du groupe PLR intitulée « Absence totale d'anticipation de la vétusté de la passerelle d'Esplanade. Suite des opérations ? », déposée le 16 septembre 2024.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, relève que la **motion populaire 25.002** n'est combattue ni par le Conseil communal ni par aucun membre du Conseil général, et qu'elle est dès lors **acceptée**.

25.004 – Interpellation du groupe PLR intitulée « Absence totale d'anticipation de la vétusté de la passerelle d'Esplanade. Suite des opérations ? »

Un beau matin de mi-novembre dernier, les services communaux se réveillent et réalisent que la passerelle reliant Esplanade au quartier des Tours de l'Est est dans un état de dégradation qui n'en permet plus l'usage. Dans la foulée, ils informent dans la presse de la fermeture de l'ouvrage dès le mois de décembre.

L'ouvrage est aérien et il n'est pas revêtu, sa structure est brute et nue. Par définition, c'est une passerelle, il est accessible. L'état de chaque boulon, chaque écrou, chaque barre peut être constaté en tout temps, depuis la construction, en 1995, jusqu'à maintenant.

Il y a dans l'administration communale, des services dont c'est le travail de surveiller ce genre de phénomène, et de planifier les réflexions et les travaux qui en découlent. Le caractère provisoire de l'ouvrage lors de sa construction est un élément de plus qui rend cette absence totale d'anticipation inexcusable. Ceci d'autant plus que l'ouvrage enjambe une voie de chemin de fer et qu'un nouveau projet prendra des années à être validé car nécessitant des autorisations des services fédéraux. Le communiqué de la Ville entrevoit une construction en 2028 au plus tôt.

Cette passerelle sert à rattacher le quartier d'Esplanade à celui des Tours de l'Est. Il est vrai que des commerces de détail se trouvent nouvellement à proximité d'Esplanade, mais, par exemple, les élèves de l'école obligatoire sont attribués aux classes des Tours de l'Est pour les plus jeunes, et de Bellevue pour les autres. Avec la passerelle, un kilomètre à pied sépare les classes 1 et 2 Harmos des Tours de l'Est de la structure d'accueil d'Esplanade, ce qui est déjà conséquent pour des enfants de cet âge. Sans la passerelle, le trajet s'allonge de 500 à 800 mètres suivant les raccourcis que l'on prend.

L'absence de passerelle, même pour quelques années, péjore la qualité de vie du quartier d'Esplanade et remet en question son rattachement au quartier de Tours de l'Est.

Le Conseil communal est prié de répondre aux interrogations suivantes :

- Quelles solutions sont-elles envisagées pour atténuer les problèmes engendrés par la fermeture de la passerelle ? Gratuité des transports publics pour les élèves non-ayants droit et leurs accompagnants, redistribution des élèves dans des classes plus proches, réouverture de classes pour les plus jeunes à Esplanade, etc.
- D'une manière plus générale, est-ce que la mesure du caractère inacceptable de cette absence d'anticipation a été prise par les services, afin d'exclure ce genre de déconvenue à l'avenir ?

Le groupe PLR, qui tient à signifier son vif mécontentement, remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Christophe Ummel

M. Christophe Ummel, PLR :

- Ce texte a été déposé quelques heures trop tard pour être traité à la séance de décembre. Il aurait pu être retiré en partie, puisque toutes les questions relatives aux mesures immédiates à prendre, pour pallier les désavantages engendrés pour la population, ont trouvé une réponse au mois de décembre. Nous n'allons donc pas refaire ce débat.

Toutefois, l'autre volet est de signifier le mécontentement du PLR quant au fait que le suivi technique de l'état de la passerelle n'a pas bien été effectué. La réponse du Conseil communal au mois de décembre n'était pas satisfaisante.

De deux choses l'une : soit les services qui devaient s'occuper du suivi et faire ces contrôles n'ont pas fait leur travail ou l'ont mal fait, soit cela a été fait, mais le Conseil communal n'a pas pris la mesure des retours que le service lui a donnés. Quelque chose n'a pas fonctionné. C'est une vétusté que l'on devait voir venir et que l'on devait pouvoir anticiper.

La deuxième question est de savoir, compte tenu de ce qui s'est passé, ce qui est entrepris pour que ce genre de chose ne se reproduise plus au niveau d'autres infrastructures sur la commune, et que nous soyons sûrs d'avoir des informations relatives à la vétusté en temps voulu pour pouvoir remplacer les équipements sans rupture d'utilisation.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je vais répondre à l'interpellation de M. Ummel, tout en donnant quelques éléments qui concernent la motion populaire.

Permettez-moi de commencer cette intervention par une remarque : nous prenons acte de l'acceptation par le Législatif de la motion du PLR qui demande d'étudier des alternatives à la reconstruction de la passerelle. Néanmoins, je vous fais remarquer que si vous acceptez la motion populaire – que le Conseil communal soutient – vous demanderez, dans la même soirée, que nous étudions la reconstruction de la passerelle. Ma foi, il s'agit d'accepter un peu de schizophrénie...

M. Karim Boukhris, POP :

- Etant donné qu'il n'y a pas eu d'opposition formelle à la motion populaire, ce sujet ne doit pas être débattu, puisqu'il est accepté d'office.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- M. Boukhris, je réponds à l'interpellation de M. Ummel.

M. Karim Boukhris, POP :

- Uniquement sur ce point-là. Mais vous avez annoncé vouloir parler de la motion populaire...

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Vous entendrez ce que vous souhaitez. Nous allons faire ainsi : je réponds *uniquement* à M. Ummel.

J'ai déjà eu l'occasion de donner des explications suite à deux questions posées en décembre lors de la session traitant du budget. Je vous propose de ne pas revenir sur les explications données, mais de compléter le propos, tout en répondant à l'interpellation de M. Ummel.

En ce qui concerne l'ouvrage, sachez que le démontage de la passerelle est en cours d'organisation avec l'entreprise constructrice de cette passerelle à l'époque. Bien sûr, ces travaux se feront en bonne coordination avec les CJ et le propriétaire au sud, c'est-à-dire la Coopérative de la Cité de l'Est, pour l'accès d'une autogruie jusqu'à ladite passerelle.

Par ailleurs, un mandat pour élaborer un avant-projet de nouvelle passerelle est sur le point d'être attribué – ce sera le cas cette semaine – à un bureau d'ingénieurs.

En ce qui concerne les piétons, et singulièrement les enfants se rendant à la structure parascolaire d'Esplanade ou dans les collèges, nous étudions la possibilité de créer un cheminement temporaire vers la gare de l'Est. De fait, les premiers contacts avec les riverains concernés, à commencer par les Chemins de fer du Jura, sont en cours.

Quant aux enfants de 1^{re} et 2^e années et leur accompagnant se rendant depuis les classes de la Croix-Fédérale jusqu'à la structure parascolaire d'Esplanade – ou inversement – ils bénéficient désormais de cartes de bus multicourses.

Il est à noter que, dès la rentrée 2025, ces mêmes enfants de Croix-Fédérale ne seront plus accueillis en structure parascolaire à Esplanade, mais au Crêt 18. Dans la même logique, les enfants d'Esplanade de 1^{re} et 2^e années seront dirigés vers le collège de la Charrière.

Toujours en ce qui concerne l'interpellation, comme précisé en décembre, le contrôle et l'entretien de la passerelle se faisaient de manière annuelle. Nous savions que l'ouvrage était vétuste, mais nous pensions avoir encore un peu de temps.

De surcroît, la construction d'une passerelle nouvelle est un projet complexe, en lien avec toute une série de normes, y compris des normes ferroviaires et des normes liées à la loi sur l'égalité pour les handicapés. De fait, la future passerelle comprendra très vraisemblablement au moins un ascenseur et fera l'objet d'une procédure fédérale d'approbation des plans, procédure extrêmement longue et complexe.

Ainsi, effectivement, les services communaux dont c'est le métier, comme vous l'avez relevé, ont pris la juste mesure du problème. Ils le regrettent. De là à envisager un problème systémique en ville de La Chaux-de-Fonds – comme certains l'ont fait ce soir – je pense qu'il y a quand même un pas. Cependant, nous n'entendons pas *venir à Canossa* sur ce sujet lors de toutes les séances du Conseil général.

Voilà la réponse que le Conseil communal peut donner à cette interpellation, en espérant avoir ainsi satisfait M. Boukhris... Qui ne pourra pas donner son indice de satisfaction...

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

M. Christophe Ummel, PLR :

- Le PLR est très satisfait des réponses du Conseil communal.

Séance levée à 22h20.

La présidente :
Béatrice Thiémard-Clémentz

Le deuxième secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther Wagnières